



Paris, le 9 juillet 2012 : le président de la République, François Hollande, introduit la conférence sociale.

Photo AFP

Des hausses de prix qui "protègent" ?

A l'heure où nous bouclons ce journal, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, vient tout juste de conclure la « conférence sociale » qu'il avait convoquée, réunissant patronat et syndicats.

Nous en abordons les enjeux et informons des premières annonces. Nous y reviendrons largement dans notre prochain numéro. Mais cet événement aura éclipsé une annonce faite le matin même : celle des hausses de l'été. Train, gaz et électricité vont augmenter de 2 %. Le gouvernement se félicite par cette mesure de « protéger le budget des ménages, en particulier des catégories populaires et moyennes ». C'est vite dit. Pour tous ceux qui ont perdu leur emploi l'année écoulée, pour tous ceux qui sont menacés de le perdre dans les prochaines semaines, pour tous ceux qui ont vu leur salaire stagner, voire même baisser cette année (c'est le cas de fonctionnaires, avec les hausses de cotisations retraite), la baisse du pouvoir d'achat est indiscutable. Alors, ces hausses de prix « protègent » qui ?

Pas les travailleurs en tout cas. Le traité européen TSCG, en obligeant à une ponction décuplée sur les services publics et la protection sociale, aggraverait de manière inouïe la situation. Il placerait tous les budgets sous la tutelle permanente de la Commission de Bruxelles pour rembourser une « dette » creusée pour sauver les banques et les grandes entreprises. Alors oui, plus que jamais, ce traité ne doit pas être ratifié !

Y. L.

La conférence sociale des 9 et 10 juillet devait servir, pour le gouvernement, à ce que les syndicats « prennent leurs responsabilités » dans une sorte de pacte social. François Hollande a ouvert la voie notamment à une augmentation de la CSG. Mais de là à obtenir un accord...

Un 'pacte social' en France ? Pas si simple...

Yan Legoff

Une conférence sociale a été annoncée par le gouvernement comme une pièce maîtresse de sa politique. Elle comprend sept tables rondes, qui doivent se prolonger dans les mois qui viennent. Lors de son discours de politique générale le 3 juillet, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, avait indiqué qu'il « avait besoin de tous les acteurs » et que les « organisations d'employeurs et de salariés (devaient) prendre leurs responsabilités ». Et cela dans un cadre où « la maîtrise des dépenses publiques est indispensable ». Ce qui signifie réduire de façon drastique toutes les dépenses et s'en prendre à toute la protection sociale collective, pour se conformer au traité de Maastricht et au traité européen TSCG, que le gouvernement veut ratifier (lire page 3) non sans difficultés. Dans cette situation, François Hollande a confirmé son intention d'inscrire ce « dialogue social » dans la Constitution.

Associer les syndicats à cet agenda ? A l'ouverture de la conférence sociale, les éditorialistes n'ont pas caché leur scepticisme. L'éditorial du journal *Le Monde* (10 juillet) est titré : « L'impossible pacte social à la française » et constate que « le patronat est obsédé par la baisse du coût du travail et les syndicats par une meilleure protection des salariés ».

« Il faudrait inventer un pacte social à la française », poursuit l'éditorial, pour déplorer immédiatement que « les partenaires sociaux sont rétifs au consensus », et que seules la CFDT et l'UNSA ont été candidates à un « pacte social » fondé sur « la réduction des déficits publics »... Pour *Le Journal du dimanche* (8 juillet), « le président fait le pari fou du consensus

social ». La droite, par la voix de l'éditorialiste du *Figaro* (9 juillet), offre ses encouragements au gouvernement, mais sans illusions. Pour ce journal, « l'entreprise est sympathique, mais elle soulève des interrogations légitimes qui font douter de sa faisabilité ». Et d'expliquer que « le président souhaiterait installer entre les partenaires sociaux la culture du compromis. Or la France est le pays d'Europe qui s'y prête le plus mal ». Ce type d'accord, de compromis, explique dans ce même journal Raymond Soubie, ancien conseiller social de Sarkozy, est « le plus difficile à mener à bien, parce (qu'il) suppose que les parties syndicales et patronales co-assument une décision, en dépit d'une réaction de leurs bases ». Le mouvement de l'automne 2010 contre la « réforme » des retraites est encore dans toutes les têtes...

Le journal patronal *Les Echos* (10 juillet), dans son éditorial, manifeste son impatience devant la perspective de mois de « négociations » aux résultats plus qu'incertains. Sous le titre : « Le dialogue social sans fin », il pilonne : « Cette constitutionnalisation du dialogue social recèle (...) des dangers propres à freiner la modernisation de l'économie, (car) elle cherche à rendre conciliable des tensions qui le sont difficilement. Ainsi, jamais le temps long du dialogue social ne se sera plus mal accordé à un agenda économique exigeant des réformes urgentes. »

Mais l'éditorialiste imagine-t-il un instant que le gouvernement puisse, seul, parvenir à imposer les exigences patronales ? Même en Grèce, en Espagne, les plans draconiens élaborés à Bruxelles butent sur de multiples résistances, dans une crise politique permanente qui saisit toutes les institutions de l'Union européenne. Il leur faudrait, sous une forme ou une autre, à tout prix, l'accord des organisations syndicales. Mais la lutte de classe est là !

“Le président souhaiterait installer entre les partenaires sociaux la culture du compromis. Or la France est le pays d'Europe qui s'y prête le plus mal”

(Le Figaro)

ÉCLAIRAGE

Le calendrier prévu par le gouvernement

Ouvrant la conférence sociale, François Hollande a déclaré, à propos du financement de la protection sociale : « Nous devons trouver de nouveaux modes de financement. Je ne considère pas que faire peser sur le seul travail (le financement) soit un bon moyen de pérenniser la protection sociale. » « Hollande ouvre la porte à une hausse de la CSG », titre *Le Figaro* ce 10 juillet. A cet effet serait installé, dès septembre, le Haut Conseil pour le financement de la protection sociale créé par Sarkozy, avec, a annoncé Ayrault, « pour objectif une réforme législative en 2013 ». De même, un « groupe d'experts » serait lancé dès septembre pour une nouvelle « réforme » des retraites, avec une « concertation » au « printemps 2013 », a indiqué Jean-Marc Ayrault. L'AFP commente : « Pour l'heure, les divergences restent profondes entre syndicats et patronat à la fois sur le diagnostic et les solutions à apporter (...). François Chèreque, numéro un de la CFDT, reconnaît la nécessité d'alléger le coût de la protection sociale qui pèse sur les entreprises en (en) basculant une partie sur la CSG. Une piste que le gouvernement explore, mais que la CGT et FO repoussent farouchement (...). Autre sujet de discord, cette fois entre syndicats et gouvernement, l'emploi et les salaires dans la fonction publique, alors que le gouvernement prévoit la réduction d'effectifs dans les ministères non prioritaires. » Sur ce dernier sujet aussi, une « concertation » s'ouvrira « dès l'automne », a déclaré le Premier ministre.

Ratification du traité TSCG : le "casse-tête" du gouvernement

Un moment tenté de faire ratifier le traité dès le mois de juillet, le gouvernement n'est pas assuré de réunir le consensus nécessaire dans sa propre majorité pour un passage en force.

Incertitudes juridiques

Yan Legoff

À la sortie du sommet européen, le 29 juin dernier, François Hollande avait affirmé qu'il engagerait la ratification du traité TSCG (1), appelé « pacte budgétaire ». Or, durant toute sa campagne électorale, il avait indiqué qu'il « renégocierait » ce traité, signé par Nicolas Sarkozy en mars dernier, qui fait obligation d'inscrire dans les Constitutions nationales ou dans toute législation de force équivalente, la fameuse « règle d'or ». Cette dernière exige des Etats qu'ils adoptent des budgets à l'équilibre ou en excédent, ou tout au plus avec un déficit qui ne dépasse pas 0,5 % des richesses produites. La Commission européenne se verrait donner le droit d'envoyer à chaque instant des émissaires dans les pays pour vérifier la bonne application de cette règle, avec les coupes sans précédent qu'elle implique dans les services publics et la protection sociale collective.

Décision du Conseil constitutionnel d'ici à un mois

François Hollande a mis en avant un « pacte de croissance » européen censé être doté de 120 milliards d'euros, mais qui reprenait en fait des fonds déjà budgétés de longue date par Bruxelles. Ensuite, François Hollande a réaffirmé son opposition « à mettre dans la Constitution une règle qui fixerait le rythme de réduction des déficits ». Or cette « règle d'or » est pré-

cisément le coeur du traité européen TSCG que Hollande voudrait voir ratifier « rapidement » ! En définitive, il revient aujourd'hui au Conseil constitutionnel de déterminer, d'ici à un mois, si oui ou non le TSCG exige une révision de la Constitution. S'il répond positivement, alors la procédure de ratification deviendra très lourde et nécessitera un vote non seulement de l'Assemblée et du Sénat, mais aussi du Congrès (assemblée réunissant les députés et les sénateurs à Versailles), à une majorité de 60 %, ou bien un référendum (solution écartée par Hollande).

Dans cette situation de crise, le groupe centriste à l'Assemblée nationale vient de déposer un amendement au projet de loi de finances rectificative permettant de ratifier le traité. ■

1) Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance.

François Hollande et Jean-Marc Ayrault.



Photo AFP

Les "démons" du "oui" et du "non" de 2005

Le quotidien *Le Monde* indiquait le jeudi 5 juillet sur son site Internet que « *Le Parlement pourrait être saisi (de la ratification) avant la fin de la session extraordinaire en cours* », c'est-à-dire d'ici à la fin du mois de juillet. Mais le lendemain, le quotidien patronal *Les Echos* soulignait toute la difficulté de la tâche — une difficulté surtout politique. Le journal citait un « *poids lourd du gouvernement* » qui déclarait, sous couvert d'anonymat : « *Aller trop vite serait risqué. Il ne faut pas donner l'impression que l'on refuse le débat.* »

En clair : le gouvernement n'est pas assuré de réunir le consensus nécessaire dans sa propre majorité pour un passage en force.

"Aller trop vite serait risqué"

La veille, à l'Assemblée nationale, Laurent Fabius indiquait que la ratification aurait lieu vraisemblablement « *le plus tôt possible à la rentrée* ».

Ce sera « *à l'automne* », ajoutait même Elisabeth Guigou, présidente PS de la commission des affaires étrangères. La crise qui secoue l'ensemble des gouvernements en Europe n'épargne pas le gouvernement français.

Ce mardi 10 juillet, *Le Parisien* titre : « *Nouveau casse-tête européen au PS* ». Le quotidien rapporte que « *la ratification du traité européen réveille de vieux démons du "oui" et du "non" qui s'étaient affrontés en 2005* », au moment du référendum sur le projet de « *Constitution européenne* ». Et de citer un député de l'aile gauche de ce parti : « *En l'état actuel, la dimension d'austérité budgétaire ne me va pas.* »

Dans cette situation de crise, pour tous les travailleurs, les militants ouvriers de toutes tendances, une seule conclusion s'impose : l'heure est à déployer avec audace la campagne pour l'unité contre la ratification du TSCG !

Y. L. ■

ÉDITORIAL

Improbable "intérêt général"

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

« **P**réparer ensemble les réformes, (...) élaborer une feuille de route économique et sociale », et pour cela établir « *un agenda partagé* » : tel est, selon François Hollande, l'objectif de la conférence sociale, qui devrait « *dans la durée* » traiter des retraites, du financement de la Sécurité sociale, de l'emploi, des contrats de génération, etc. Et cela, « *pour rendre ensuite les arbitrages les plus conformes à l'intérêt général et au dialogue social qui y contribue* ».

Dans les colonnes de *L'Humanité*, Luc Béville, secrétaire général de l'UNSA, se félicite de cet « *espace de dialogue* » qui permettra à « *chacun — patronat, syndicats — (...) d'adapter ses positions* » et de renoncer à « *défendre chacun de son côté sa propre politique* ». Le but serait-il que les syndicats ouvriers — au nom de « *l'intérêt général* » — renoncent à défendre les intérêts particuliers des salariés ?

Au nom de la CFDT, Laurent Berger se déclare, lui, « *favorable à constitutionnaliser le dialogue social* ». Quant au cadre budgétaire fixé par Bruxelles, il s'y plie : « *Les marges de manœuvre sont faibles. Les salariés ont d'ailleurs eux-mêmes intégré les limites budgétaires et le fait qu'il n'existe pas de solution miracle.* » Et de préciser que dans le domaine fiscal, « *les orientations avancées par le gouvernement vont dans le bon sens* ».

Cette vision de la conférence sociale où patrons et syndicats ouvriers devraient partager la même démarche, les mêmes objectifs, et surtout le même cadre budgétaire imposé par Bruxelles, porte un nom : le corporatisme. Certes, nous ne sommes plus à l'époque de la charte du travail de Pétain, ni même des tentatives d'association capital-travail voulues par le général de Gaulle dans les années 1960... Le contexte est différent : c'est celui de l'Europe de Maastricht-Lisbonne-Amsterdam, voire demain du TSCG.

Mais cela n'est pas pour rassurer. La zone euro est entrée en récession. Les « *plans sociaux* » tombent en cascade. Des dizaines, voire des centaines de milliers d'emplois sont directement menacés. La catastrophe est imminente. Que faire ?

Les « *marges de manœuvre* » sont quasi inexistantes, prétend Berger. Précisons : tout gouvernement qui renonce à rompre avec la discipline budgétaire et institutionnelle imposée par Bruxelles se prive, de ce fait, de tout instrument d'intervention pour bloquer les licenciements et préserver les emplois.

Faudrait-il pour cela tout sacrifier à la recherche d'un improbable « *arbitrage conforme à l'intérêt général* » ? Quel intérêt général ? A PSA, par exemple, quel est l'intérêt général commun à la famille Peugeot et aux 3 000 familles ouvrières qui dépendent du maintien de tous les emplois à Aulnay ?

Chacun le comprend : s'engager dans cette voie serait ouvrir la porte au chaos, à la désintégration sociale et au démantèlement de la démocratie dont l'indépendance syndicale est un pilier.

Des marges de manœuvre, la lutte de classe peut s'en ouvrir. La question clé demeure l'indépendance du mouvement ouvrier, et particulièrement des organisations syndicales assurant la défense des intérêts matériels et moraux des salariés, sans soumission au cadre imposé par Bruxelles.

Dans tous les domaines, l'issue est dans la rupture du lien de subordination avec l'Union européenne, dans la rupture avec la dictature de la troïka (FMI-Union européenne-Banque centrale européenne). Et, pour commencer, dans la mobilisation contre la ratification du nouveau traité TSCG. ■

Besançon (Doubs)

NON À LA RATIFICATION DU NOUVEAU TRAITÉ EUROPÉEN !

« Non, les représentants de la population n'ont pas été élus pour appliquer en France la même politique qui détruit en ce moment la Grèce ! »

Les 6 mai et 17 juin, une large majorité PS, PG, PCF, EELV a été élue. Ce qui s'est exprimé dans les urnes, c'est le rejet du gouvernement Sarkozy et de la politique qu'il a menée pendant cinq ans (...).

Or, le 29 juin dernier à Bruxelles, François Hollande a annoncé vouloir faire ratifier le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union européenne (TSCG), ou « *pacte budgétaire* », signé par Nicolas Sarkozy le 2 mars (...).

Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, a annoncé des mesures correctives : dès 2012, il faut économiser 6 milliards, 33 milliards pour 2013 ! (...) Non, les représentants de la population n'ont pas été élus pour abdiquer la souveraineté budgétaire. Non, ils n'ont pas été élus pour appliquer en France la même politique

qui détruit en ce moment la Grèce. Nous voulons garder nos hôpitaux, nos écoles, nos services publics, notre Sécurité sociale (...). Le TSCG peut être soumis à ratification à tout moment. Il y a urgence. Nous invitons tous ceux qui ne l'ont pas encore fait, militants politiques, citoyens, élus, à contresigner notre appel et à le faire connaître largement, à rejoindre le comité, dans la perspective d'un combat commun contre sa ratification (manifestation nationale, rencontre des comités au niveau national, lettre et audience auprès des députés et sénateurs...).

PREMIERS SIGNATAIRES

Girod Emmanuel, candidat du Front de gauche (FG) dans la 1^{re} circonscription du Doubs ; Trioulaire Apolline, candidate suppléante du Parti ouvrier indépendant (POI) dans la 4^e circonscription du Doubs ; Striby

Laurence, secrétaire du comité de Besançon du POI ; Maillard-Salin Benoît, Parti de gauche (PG) ; Schoenberg Gérard, maire de Vonnans ; Loubatières Floriane, PG ; Hallé Stéphane, POI ; Lerond Benjamin ; Chaineau Samuel, PG ; Joyeux Arthur, POI ; Barthelet Marion, POI ; Gérardin Baptiste, PG ; Pillot Anne-Lyse, sympathisante FG ; Maillard-Salin Coline, sympathisante PG ; Leclerc Damien, POI ; Meyer Alex, AJR ; Convery Daniel, PG ; Perrod Raphaël, PG ; Hantz Audrey ; Cuby Vincent, AJR ; Vieillard Sandrine ; Bourban Emilie, PG ; Aubel Jean-Paul ; Maillard-Salin Gilles, PG ; Monadé Rolande ; Jacques Charles, PG ; Brot-Gauchet Eric ; Garcia Eric, militant cheminot ; Leclerc Denys ; Alzingre Thierry, POI ; Petit Jean-Pierre ; Krzywonos Martine ; Paquelet Cédric, PG ; Ecartot-Noirot Françoise, syndicaliste hôpitaux publics ; Chatelain Lionel, syndicaliste secteur médico-social ; Ballard Serge ; Miller Helen ; Mounin Jeanne ; Ménétrier David ; Simonin Salima ; Gaudillat Justine ; Courtois Loïc ; Marion Romain.

Rencontre du 4 juillet avec le M'PEP

Le 4 juillet a eu lieu une rencontre entre une délégation du secrétariat permanent du POI composée de Daniel Gluckstein, Jean-Charles Marquiset, Olivier Doriane, Lucien Gauthier, et une délégation du M'PEP composée de Jacques Nikonoff et Michèle Dessenne.

Au cours de l'échange, il a été constaté un accord sur la nécessité de lutter sans conditions contre la ratification du traité européen, et qu'il convenait d'étudier toutes les possibilités de rassembler sur ce terrain. Le POI a informé de sa proposition de rencontre des comités au niveau national et a fait état de ce qui a déjà été réalisé dans un certain nombre de départements.

La délégation du M'PEP a fait valoir qu'elle était elle-même engagée dans des initiatives avec le PRCF (*Pôle de renaissance communiste en France* — NDLR) et qu'il fallait faire converger sur ce point toutes les initiatives possibles.

Un échange a eu lieu sur la manière la plus efficace de faire bouger les choses pour aboutir à des initiatives communes des partis au niveau national pour surmonter la situation actuelle dans la lutte contre la ratification du traité. Le débat s'est également engagé sur les perspectives à plus long terme du combat contre l'Union européenne elle-même.

Pour nourrir ce débat, il a été proposé une interview du porte-parole du M'PEP dans *Informations ouvrières*. Le M'PEP a invité le POI à un débat public qu'il entend organiser le 3 novembre sur le thème : « *Un nouveau CNR (Conseil national de la Résistance — NDLR) est-il possible et nécessaire ?* »

Les délégations sont convenues de se retrouver début septembre pour faire le point.

INTERVIEW



La parole à...

Jacques Nikonoff,

Jacques Nikonoff est porte-parole national du M'PEP. Il a été membre du collège exécutif du PCF et président d'Attac (1).

Jacques Nikonoff (1), tu es porte-parole du M'PEP, peux-tu nous présenter ton organisation et ses objectifs ?

Je suis porte-parole national du M'PEP avec Michèle Dessenne, ancienne secrétaire générale d'Attac. Le Mouvement politique d'éducation populaire (M'PEP) s'est créé en mai 2008. Ce sont des militants qui avaient mené la bataille victorieuse du référendum de 2005 contre le traité constitutionnel européen qui en sont à l'origine. Ils venaient essentiellement d'Attac, mais aussi d'organisations syndicales et de partis de gauche. L'élément déclencheur a été les élections de 2007 et l'incapacité de la gauche radicale à se rassembler et à porter un projet adapté aux nécessités objectives de l'époque comme aux attentes des Français, particulièrement des classes populaires.

Dans notre « *déclaration d'intention politique* », nous constatons que « *le paysage politique français est un champ de ruines* ». Nous évoquons « *la faillite de la gauche : renoncements, calculs politiques, sectarismes, jeux des egos* » et considérons que « *toute la gauche française est à reconstruire. Elle est en haillons et n'a plus de fondements idéologiques solides. Une partie d'entre elle s'est même inscrite dans le cadre intellectuel du néolibéralisme, ne cherchant, timidement, qu'à freiner les conséquences de la mondialisation capitaliste. Elle s'est résignée. Elle a capitulé. Fascinée par le martèlement idéologique de la droite et du Medef, cette gauche a perdu l'initiative et se retrouve impuissante à s'engager sur la voie d'un projet de société libéré de l'emprise du capitalisme.* »

Nous observons que « *la gauche rase les murs. Elle ne croit plus à ce qui lui a donné sa raison d'être : la lutte pour l'égalité et contre le capitalisme, pour la République sociale et laïque et le socialisme.* »

La création du M'PEP répond à une double finalité : « *Contribuer aux débouchés politiques des activités d'éducation populaire et des luttes sociales ; participer à la création d'une grande force politique de gauche.* » C'est pourquoi nous pensons « *qu'il faut engager dès à présent une bataille de fond pour ouvrir un nouveau cycle idéologique, culturel, philosophique et politique : celui de l'épuisement de la pensée néolibérale et de l'avènement d'un socialisme du XXI^e siècle. Il faut organiser le réarmement idéologique et culturel de la gauche.* »

La gauche doit se décomplexer et renouer avec son ancrage populaire. Il faut faire grandir l'idée et construire une nouvelle force politique de gauche, à vocation majoritaire et internationaliste. »

Nous nous fixons six objectifs :

- agir pour repolitiser les citoyens ;
- démystifier la mondialisation qui vise à établir définitivement la domination du capitalisme ;
- contribuer à la construction d'une grande force politique de gauche ;
- placer la souveraineté des peuples au centre du débat politique ;
- sortir de l'eurolibéralisme ;
- lutter contre l'emprise du capitalisme et ouvrir la voie à un socialisme du XXI^e siècle.

Le président de la République vient d'annoncer après la tenue du sommet européen le 29 juin qu'il entendait engager le processus de ratification du TSCG en France, propos confirmés par le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, lors de son discours à l'Assemblée nationale le 3 juillet. Quel est votre jugement sur cette décision ?

Associée à certaines décisions récentes du gouvernement, nous assistons à ce que nous avions annoncé avec d'autres : un « *tourant de la rigueur* ». Simplement celui d'aujourd'hui est beaucoup plus rapide que celui de 1982-1983. En outre le président de la République a trompé les électeurs puisqu'il avait promis, pendant sa campagne électorale, qu'il « *renégocierait* » ce traité. En réalité il s'est, comme monsieur Sarkozy, aligné sur madame Merkel.

Les traités de Maastricht et de Lisbonne ont retiré la politique monétaire des prérogatives des Parlements. Avec ce nouveau traité, ce serait le tour de la politique budgétaire. C'est un coup d'Etat ! Celui des puissances d'argent contre la souveraineté des peuples. La riposte doit donc porter à la fois sur le rejet de ce traité et sur la condamnation de ces pratiques politiques qui consistent à ne pas respecter ses promesses.

Quant au discours d'investiture de monsieur Ayrault, on serait bien en peine de lui trouver le moindre contenu de gauche.

Certes, il existe encore beaucoup d'hommes et de femmes authentiquement de gauche au sein du Parti socialiste.

Mais ce parti n'a plus de programme de gauche depuis trente ans ! Pour autant ce parti ne peut pas être mis sur le même plan que l'UMP et être qualifié de droite. Il est devenu un

parti sociétal : libéral sur le plan économique et social ; centré sur les questions de mœurs.

A cet égard, j'ajoute que la position du PCF de rejoindre la majorité, même s'il n'a pas de ministre, confirme l'analyse faite en 2008 dans notre « *déclaration d'intention* » à propos de la perte de repères idéologique

par une partie de la gauche. D'autant que le Parti de gauche, même s'il a une position moins caricaturale que le PCF avec son « *ni-ni* » (ni dans la majorité, ni dans l'opposition, c'est-à-dire nulle part !), alimente lui aussi la confusion idéologique et politique. Il faut être clairement dans l'opposition à ce gouvernement. Comme la droite, diront certains ? Non, comme la gauche ! Une opposition de gauche !

Votre mouvement a pris position contre la ratification. Diverses initiatives sont en cours. Nous avons pour notre part mis en avant la proposition d'une rencontre de comités pour organiser le rassemblement le plus large contre la ratification.

Nous avons mis en débat la proposition d'une manifestation nationale contre la ratification. Quelles sont vos propres réflexions sur ce qu'il conviendrait de faire pour mobiliser largement contre le TSCG ?

Nous partageons entièrement l'analyse faite par le POI sur cette question et soutenons ses propositions. Tout doit être tenté pour empêcher cette ratification.

Un arc de forces le plus large possible — à l'exception du Front national — doit être rassemblé sur la base de l'exigence de la souveraineté nationale. Les différents mouvements gaullistes qui le souhaiteraient, attachés à l'indépendance nationale, devraient y trouver leur place.

Nous observons que des organisations comme le Front de gauche ou Attac, pour le moment, sont certes dans une phase de dénonciation de ce traité, mais purement verbale. Ces organisations ne semblent pas encore prêtes à l'action, comme le mouvement syndical. Notre priorité devrait être de les convaincre de la nécessité d'agir, même en période estivale.

Vous vous prononcez clairement pour la rupture avec l'Union européenne. A plus long terme, quelles sont les questions qui vous semblent devoir être mises en débat ?

Nous considérons que l'Union européenne fait partie, au même titre que l'Otan, le FMI, la Banque mondiale et l'OMC (mais aussi l'OCDE) des piliers de l'ordre néolibéral mondial. Les pays qui en sont membres devraient quitter ces organisations,

agir pour leur démantèlement, et se regrouper pour des coopérations sur une base internationaliste.

Il est dramatique de croire que ces organisations pourraient être changées de l'intérieur, et des mots d'ordre comme « *refonder l'Union européenne* » nous paraissent être de la pure diversion. Imagine-t-on sérieusement pouvoir transformer l'Otan de l'intérieur ?

“Il est absolument nécessaire de sortir de l'Union européenne et de l'euro”

C'est pareil pour l'Union européenne. La gauche européenne est totalement engluée — à l'image du Front de gauche en France — dans le mythe européen. Il faut l'aider à se libérer et la convaincre qu'aucune politique de gauche n'est possible dans le cadre

de l'Union européenne et de l'euro. C'est pourquoi il est absolument nécessaire de sortir de l'Union européenne et de l'euro, par la gauche, même si ces mesures ne suffisent pas en elles-mêmes à garantir la mise en œuvre d'une politique de gauche. Mais elles en sont la condition indispensable.

Nous devons nous interroger sur le point de savoir si nous ne sommes pas à un moment de l'histoire où la création d'un nouveau Conseil national de la Résistance devient une nécessité impérieuse. Avec un programme anticapitaliste et anti-oligarchique. Sans faire de parallèle douteux avec la Seconde Guerre mondiale, nous sommes aussi en guerre. Celle engagée par les riches et les classes dirigeantes mondialisées contre les pauvres et les peuples de la planète. Dans cette guerre, une résurgence du vichysme est favorisée comme en témoignent les « *valeurs communes* » qui s'affichent désormais ouvertement entre le Front national et l'UMP. Avec le « *pacte budgétaire* » (TSCG), c'est à un nouveau coup d'Etat du système de Bruxelles auquel nous assistons. Les forces de gauche ne suffiront pas à faire face. Pourquoi ne pas chercher des alliances avec des patriotes, des républicains, des démocrates avec qui nous pourrions engager la bataille de l'indépendance et de la souveraineté nationale ?

(1) Derniers ouvrages publiés : *Sortons de l'euro ! Restituer la souveraineté monétaire au peuple*, Mille et une nuits, 2011, et *La Confrontation. Argumentaire anti-FN*, Le Temps des cerises, 2012.

Sommets européens : de crise en crise

Lundi 9 juillet, se tenait un énième sommet de la zone euro.

Apparemment, il en est sorti un « nouveau succès » avec un accord des dix-sept ministres des Finances de la zone euro pour le versement de 30 milliards d'euros à l'Espagne. A quel prix pour la population espagnole ? « Cet appui financier n'est pas un chèque en blanc. A l'issue du Conseil européen des 28 et 29 juin, les dirigeants européens avaient prévenu que Madrid devrait se conformer aux "recommandations" que la Commission lui avait adressées le 30 mai. Une révision de la TVA et une nouvelle réforme des retraites devraient donc être mises sur les rails. » Mais ces nouvelles coupes sur le dos du peuple espagnol, pour autant, ne règlent rien quant au développement de la crise.

ESPAGNE : PREMIER ACCROC AU TRAITÉ TSCG

D'abord, le sommet de la zone euro a donné son accord pour que l'Espagne soit autorisée à ne ramener son déficit public à 3 % du PIB qu'en 2014, au lieu de 2013. Selon l'AFP, « le commissaire européen aux Affaires économiques, Olli Rehn, a précisé qu'en échange, Madrid devrait présenter d'ici à la fin du mois un plan d'ajustement pour 2013 et 2014. L'objectif est désormais de parvenir à un déficit public de 6,3 % cette année, 4,5 % en 2013, et 2,8 % en 2014. »

Cette décision, prise du fait de l'impossibilité de réaliser le plan de marche initial de réduction des déficits publics, est totalement contradictoire avec la logique du pacte budgétaire européen (TSCG) que le gouvernement espagnol avait pourtant été l'un des premiers à ratifier. Ce report montre à quel point il y a loin de la coupe aux lèvres entre la ratification du traité et son application effective.

Quant aux mécanismes financiers de l'accord, qu'en est-il ? D'abord, il n'est pas réellement réglé puisqu'il ne s'agit que d'un « projet d'accord politique » ; le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, précisait : « Le but est de formaliser l'accord dans la seconde partie du mois », une nouvelle réunion de l'Eurogroupe devant avoir lieu dans ce but le 20 juillet.

LU DANS LA PRESSE

Dans le *Financial Times*, des plans s'échafaudent pour mettre fin à l'euro

« Le consensus parmi les observateurs est que l'Union européenne a fait un pas important dans la bonne direction en décidant d'une démarche visant à une union bancaire, mais qu'elle n'est cependant pas allée assez loin pour trouver une solution à la crise. Je suis en désaccord avec cette appréciation. Un grand pas a, en effet, été franchi, mais dans la mauvaise direction (...). Il a été admis qu'il n'y aurait pas de recapitalisation bancaire commune tant qu'une union bancaire effective ne sera pas établie, et la Bundesbank nous a rappelé que cela n'est pas possible sans une union politique. La conclusion logique, c'est qu'il n'y aura pas de solution à la crise avant vingt ans (...). »



Le commissaire européen aux Affaires économiques, Olli Rehn (à gauche), avec le ministre des Finances espagnol Luis De Guindos.

Cette situation de crise permanente faisait dire vendredi 6 juillet à un quotidien financier finlandais que son pays "ne s'accrocherait pas à l'euro à n'importe quel prix".

"LE FLOU PERSISTE SUR LE CALENDRIER" (AFP)

Quant à ce qui sortira de ce nouveau sommet de la zone euro du 20 juillet, rien n'est sûr. Car, par qui et comment seront versés les 30 milliards d'euros promis aux banques espagnoles par l'accord de ce sommet du 9 juillet ? Selon l'AFP, « il faudra notamment lever toute ambiguïté sur les modalités de la recapitalisation directe des banques par le fonds de sauvetage de la zone euro, le MES. Le débat ne semblait pas clos lundi sur la nécessité que les Etats apportent ou non leur garantie. Le flou persiste aussi sur le calendrier. "Le MES ne sera pas prêt pour recapitaliser les banques d'ici à la fin de l'année,

mais nous allons aussi vite que possible", s'est borné à dire le président de la BCE, Mario Draghi. »

TOUT EST REPORTÉ EN SEPTEMBRE

C'est cette incertitude qui a amené les ministres des Finances de la zone euro à indiquer dans leur communiqué final du 9 juillet : « Des discussions techniques sur le futur instrument de recapitalisation direct des banques commenceront en septembre. »

Au-delà de la prochaine date de réunion du 20 juillet, tout est reporté en septembre. « C'est également à la rentrée que la Commission mettra ses propositions de supervision bancaire sur la table. En attendant, le mécanisme européen de stabilité (MES), qui devait être mis en place le 9 juillet, au lendemain de l'Eurogroupe, n'est toujours pas prêt en raison des atermoiements de l'Allemagne, suspendue au verdict de la Cour de Karlsruhe sur les incidences juridiques du fonds de secours. » (EurActiv.fr, 10 juillet).

GRÈCE : "DÉCISIONS REPORTÉES À PLUS TARD" (AFP)

Pour le reste, d'autres questions prévues lors de ce sommet de la zone euro n'ont même pas été traitées : « L'examen des finances de la Grèce et les besoins de Chypre pour aider ses banques étaient également au programme de cette réunion particulièrement chargée, mais les décisions ont été reportées à plus tard » (AFP, 10 juillet).

Cette situation de crise permanente faisait dire vendredi 6 juillet à un quotidien financier finlandais que son pays « ne s'accrocherait pas à l'euro à n'importe quel prix ».

Telle est la réalité de l'approfondissement de la crise de la zone euro. Au lendemain de chaque sommet européen, tel celui des 28 et 29 juin ou encore celui de la zone euro, les communiqués de satisfaction se multiplient... aussitôt démentis par de nouveaux soubresauts de cette crise qui est celle du système capitaliste tout entier.

C'est pourquoi le combat contre la ratification du TSCG et pour son abrogation dans les pays où il a été ratifié concentre le combat de sauvegarde des peuples d'Europe.

D. S. ■

Grèce

Le gouvernement minoritaire veut relancer les privatisations

Le nouveau Premier ministre grec, Antonis Samaras, a obtenu dimanche 8 juillet, une majorité au nouveau Parlement pour appliquer sa politique centrée sur les privatisations, la poursuite du démantèlement des services publics et des systèmes de protection sociale et les suppressions massives d'emplois. A la tête d'une coalition gouvernementale pro-européenne, Samaras, chef du parti de droite Nouvelle Démocratie (ND), a en effet reçu le soutien des 179 députés appartenant aux trois partis qui soutiennent ce gouvernement — ND, Pasok (« socialiste »), Gauche démocratique (Dimar) — sur les 300 que compte le Parlement.

Rappelons que ces trois partis, ensemble, ne représentent qu'un électeur grec sur trois à l'issue d'élections législatives qui ont vu 35 % de l'électorat s'abstenir pour manifester son rejet de la politique imposée par l'Union européenne, la BCE et le FMI et 27 % voter pour Syriza, la coalition qui exigeait l'annulation du mémorandum.

Elias, militant syndicaliste des services publics, membre du comité qui s'est constitué à Nauplie « pour l'unité pour l'annulation du mémorandum », délégué à la rencontre de Cologne (lire notre précédent numéro), exposait récemment les conséquences de cette véritable purge imposée aux travailleurs et au peuple grecs. ■

Rencontre ouvrière de Cologne



La parole à...

Elias, délégué grec à la rencontre européenne de Cologne

"Je prends la parole ici au nom du comité de Nauplie pour l'annulation du mémorandum européen"

Je travaille dans les services publics. Je prends la parole ici au nom d'un comité qui s'est constitué, à Nauplie, pour l'unité pour l'annulation du mémorandum.

Le mémorandum constitue une attaque brutale contre le peuple grec.

Pour être précis, je vous donnerai quelques-unes des conséquences du mémorandum qui me frappent personnellement.

Comme celui de tous mes collègues, mon salaire a été diminué de 40 %. Dans ma branche, 1 600 travailleurs ont déjà été licenciés. Outre ces mesures, nous sommes accablés d'impôts : la TVA a été augmentée à 21 %, une nouvelle taxe immobilière, qui doit être payée sur la facture d'électricité, a été créée. Et ceux qui ne peuvent payer se voient couper l'électricité !

Dans le domaine de la santé, les conséquences du mémorandum sont désastreuses. J'ai dû récemment subir une petite intervention chirurgicale, et, pour cela, j'ai dû moi-même me procurer des pansements et des bandages, car les hôpitaux ne disposent plus du matériel médical le plus élémentaire.

Mon père, retraité, doit payer une cotisation supplémentaire pour toucher une pension qui permet à peine de survivre. De nombreux magasins ferment. Les gens ont peur de l'avenir et savent que tout cela pourrait se finir par une répression générale.

Mais cette atmosphère n'est qu'un aspect de la situation en Grèce. L'autre aspect, c'est la résistance de masse du peuple contre le mémorandum. Les gens ont compris de quel système politique il s'agissait. Il y a eu des grèves très massives, des centaines de milliers de

travailleurs sont descendus dans les rues. Il y a déjà eu dix-sept grèves générales dans le pays dans les deux années écoulées.

Les 19 et 20 octobre 2011, comme le 12 février dernier, nous sommes sortis par centaines de milliers dans les rues pour manifester. Les gens ne croyaient plus aux mensonges des médias.

Nous savons que nous aurons besoin, pour gagner, de travailler et de nous unir avec les travailleurs des autres pays d'Europe.

Le 6 mai, le résultat des élections a constitué un véritable séisme politique. Dans ces conditions, un petit parti, Syriza, qui est une coalition de plusieurs organisations, est passé de 4,5 % des voix en 2009 à 17 %, avec un million de voix. Lors de ces élections, les travailleurs ont cherché à exprimer, à travers Syriza, leur rejet du mémorandum. Ce mouvement s'est encore

amplifié lors des dernières élections du 17 juin, qui ont vu 1,6 million d'électeurs se porter sur Syriza. Ce que Syriza a exprimé avec clarté, c'est qu'il faut en finir avec le mémorandum. C'est ce qui a provoqué cet afflux de voix. Le résultat des élections exprime le rejet du mémorandum, mais aussi la peur de la population qui a subi une campagne de pression extraordinaire. On nous a répété inlassablement que si les partis du mémorandum ne l'emportaient pas, la Grèce serait plongée dans le chaos.

C'est cette situation qui nous amène à venir ici. Nous savons qu'il y a encore beaucoup à faire pour arracher l'annulation du mémorandum. Nous savons que nous aurons besoin, pour gagner, de travailler et de nous unir avec les travailleurs des autres pays d'Europe. ■

A l'Assemblée nationale

Les députés UMP se réjouissent par avance de ratifier le traité européen TSCG

Le 4 juillet avait lieu à l'Assemblée nationale un débat sur les résultats du sommet européen des 28 et 29 juin. Les députés de droite ne se sont pas privés, non sans ironie, de se féliciter de la décision de François Hollande de faire ratifier le traité européen TSCG, dit « pacte budgétaire » (lire également page 3).



Photo AFP

HENRI PLAGNOL (UNION DES DÉMOCRATES ET INDÉPENDANTS)

« Nous n'avons pas hésité dans le passé, à l'époque de l'UDE, à soutenir le président François Mitterrand au moment décisif du référendum sur l'adoption de l'euro.

Nous n'hésiterons donc jamais à soutenir le gouvernement quand il s'agira de dépasser les clivages partisans pour aller plus loin dans la construction européenne. Nous sommes convaincus que, dans les années qui viennent, au cours desquelles des choix difficiles et courageux devront être faits, l'union nationale sera souvent nécessaire (...). Cela veut dire aussi, immédiatement, sans atermoiements, sans paquet cadeau pour convaincre l'aile réticente de votre majorité : passer à l'acte en ratifiant enfin le pacte budgétaire et en introduisant dans notre Constitution la règle d'or pour laquelle les centristes se sont toujours battus. »

JEAN LEONETTI (UMP)

« Vous dites également que vous ne voulez pas de la règle d'or. Or la règle d'or est incluse dans le traité (...). Permettez-moi de rappeler qu'il n'y a aucune relation juridique entre le traité lui-même, que vous allez adopter après l'avoir combattu, et le pacte de croissance qui est déclaratif, alors que le traité s'impose à l'ensemble des Etats (...). Est-ce un reniement ou une imposture ? »

PIERRE LELLOUCHE (UMP)

« Benoît, le professeur Ayrault nous a annoncé, hier, qu'au lendemain du "tournant très positif" qu'a constitué le sommet européen des 28 et 29 juin, il soumettrait au Parlement le traité européen de stabilité financière, dont, hier encore, le candidat Hollande ne voulait pas entendre parler, mais qui — miracle ! — est devenu acceptable depuis que vous l'auriez "renégoциé" (...).

Eh bien, c'est ce traité-là, dont vous ne vouliez pas, précisément parce qu'il repose sur le principe jeffersonien de la règle d'or, et contre lequel vous avez fait campagne au nom du refus de la "fatalité de l'austérité", contraire selon vous à la croissance, que vous vous apprêtez à nous demander de ratifier ! Voilà une belle et bonne nouvelle qui (...) bénéficiera à coup sûr de l'appui d'une grande partie des députés UMP, puisque c'est la majorité précédente qui a négocié ce traité avec l'Allemagne. Permettez-moi de vous faire remarquer au passage que ce traité modifie les règles de présentation des budgets d'une manière si importante que je ne vois pas comment l'on pourra éviter la réunion du Congrès et une révision constitutionnelle. Il sera du reste assez piquant de voir les députés socialistes et les députés UMP voter ensemble ce traité qui révolutionnera nos habitudes budgétaires. Je m'en réjouis d'avance : fini, les déficits à outrance (...). Chacun garde en mémoire la campagne du référendum de 2005 sur le fameux traité constitutionnel, qui avait littéralement fait implorer le PS entre, d'un côté, les partisans du oui, dont François Hollande, et, de l'autre, les "nonistes", dont les deux plus illustres représentants sont aujourd'hui, ironie du sort, chargés de la politique étrangère et européenne de la France. »

BERNARD CAZENEUVE, MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES AFFAIRES EUROPÉENNES (QUI RÉPOND)

« Mais on ne peut regarder la réalité de l'Europe d'aujourd'hui dans un rétroviseur (...).

Nous voulons aussi faire de sorte de porter ensemble, dans cet hémicycle, au moyen d'une relation que nous souhaitons la plus apaisée et la plus constructive possible avec l'ensemble des groupes, un grand projet européen. »

Alain Bocquet livre le point de vue des députés du PCF

Au nom des députés du PCF, Alain Bocquet a dénoncé le 4 juillet à l'Assemblée nationale la décision de François Hollande de faire ratifier le TSCG : « Le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance est un véritable pacte d'austérité budgétaire dont le président Hollande accepte de fait l'héritage, en s'engageant à endencher sa procédure de ratification, alors qu'il demeure inchangé par rapport à la version du couple Merkozy ! »

Il a conclu son intervention en demandant au gouvernement « de soumettre la ratification du traité à un référendum », car, selon lui, « un débat national s'impose » pour « une refondation

de l'Union européenne », « redéfinir le rôle de la BCE », etc.

La très grande majorité des travailleurs, des militants ouvriers de toutes tendances ne peuvent que partager l'appréciation d'Alain Bocquet sur le traité TSCG et approuver sa décision de ne pas le ratifier. Mais pourquoi alors leur donner comme condition une « refondation de l'Union européenne », une « redéfinition du rôle de la BCE », autant de sujets sur lesquels existent les points de vue les plus divers ? En revanche, l'unité sans condition est possible sur une exigence commune : « Non à la ratification du TSCG ! Députés et sénateurs, votez non ! »

Y. L. ■

NON À LA RATIFICATION DU NOUVEAU TRAITÉ EUROPÉEN !

Côtes-d'Armor

Comité de Dinan pour l'unité pour la non-ratification du TSCG

Mardi 3 juillet, Jean-Marc Ayrault a indiqué qu'il soumettrait à l'Assemblée nationale le « pacte budgétaire ».

Il a ainsi confirmé la déclaration du président de la République, François Hollande, à l'issue du sommet européen le 29 juin, selon laquelle le TSCG serait soumis à ratification en France.

Car « le pacte budgétaire », c'est le fameux « traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance » (TSCG). Ce traité instaurerait l'austérité permanente et permettrait la venue en France, comme en Grèce, d'émissaires de l'Union européenne pour dicter leur politique au gouvernement.

Ils ont d'ailleurs déjà commencé. Fin mai, des émissaires de Bruxelles sont venus à Paris présenter des « recommandations » :

- réduire les dépenses sociales ;
- limiter l'augmentation du salaire minimum ;
- poursuivre la réforme des retraites ;
- « assouplir » la législation protégeant les salariés contre les licenciements ;
- achever la libéralisation du marché de l'électricité.

Ces recommandations ont été approuvées par le sommet européen auquel participait François Hollande. Il a même été précisé que les Etats membres devraient traduire ces recommanda-

tions « dans leurs décisions nationales » au cours du « semestre européen 2012 ».

Assez de la dictature de l'Union européenne !

Il est impensable que le traité préparé par Sarkozy et Merkel, dont pas une ligne n'a été changée, soit ratifié en France.

Il est impossible d'accepter que l'austérité soit gravée dans le marbre par le traité TSCG.

Monsieur Hollande, vous devez renoncer à engager le processus de ratification.

Comme les 60 000 travailleurs et jeunes qui ont d'ores et déjà pris position dans tout le pays, nous n'acceptons pas que ce traité soit ratifié.

C'est pourquoi nous nous constituons en comité pour l'unité contre la ratification et nous appelons à une réunion publique, le jeudi 19 juillet 2012 à 20 h 30 à Dinan, pour discuter de toute initiative pour combattre cette ratification.

Premiers signataires :

Christophe **Ollivier** (POI) ; Christiane **Nonnot** (militante communiste) ; Nelly **Holle** (ex-secrétaire de l'union locale CGT de Dinan) ; Gérard **Delapierre** (POI) ; Daniel **de Saint Jan** (militant communiste) ; Françoise **Letang** (POI).

Hauts-de-Seine

Appel de militants de Clamart pour l'unité contre la ratification du TSCG

Comme des millions de salariés, de jeunes, de retraités, nous sommes attentifs à la situation des peuples grec, espagnol ou portugais qui subissent le talon de fer de la Banque centrale européenne, du Fonds monétaire international et de l'Union européenne.

Le nouveau traité européen (...) (TSCG, traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance) imposerait l'augmentation de la rigueur et de l'austérité (...).

La ratification de ce nouveau traité européen entraînerait une aggravation sans précédent de la situation pour toute la population, la baisse de nos droits et la dégradation de nos conditions de vie et de travail.

Les travailleurs et les jeunes, qui veulent vivre dignement, refusent l'austérité imposée par la troïka.

Et c'est bien pour changer de politique qu'ils ont chassé Papandréou et Sarkozy, et que Merkel est désavouée.

Ce n'est pas aux peuples de payer la dette ! Ce traité n'est ni négociable ni amendable.

Par-delà nos différents engagements politiques (...), nous vous proposons

d'engager ensemble une campagne pour empêcher sa ratification.

Nous sommes favorables à toute initiative unitaire pour cet objectif.

Premiers signataires :

Jérôme **Sanzo**, libraire, NPA ; Thierry **Aubaine**, scientifique, POI ; Gérard **Fontaine**, adjoint au maire, PCF ; William **Gohier**, cadre presse, NPA ; Eric **Martin**, militant PS ; Paul **Heulot**, syndicaliste ; Alain **Conzelman**, employé, PCF ; Patrice **Verdugier**, hôpital Ambroise-Paré, POI ; Marie **Triffault**, sympathisante PS ; Françoise **Dabin**, formatrice, NPA ; Muriel **Ittis**, enseignante, POI ; Marie-Christine **Méricourt**, enseignante, syndicaliste ; Denis **Gazonnois**, Sécurité sociale, syndicaliste ; Alain **Saulnier**, jardinier, NPA ; Yannick **Tessier**, Chimie, syndicaliste ; Mohamed **Mebarli**, militant PS ; Jean-Yves **Bertrand**, agent EDF, syndicaliste ; Jean **Tritz**, militant communiste ; Pierre **Marchegay**, retraité ; Anton **Sushchenko**, inspecteur de banque ; Mireille **Walter**, artiste peintre ; des dizaines de Clamartois(es)... et le groupe Attac 92 Clamart.

Moselle

Motion votée le mercredi 4 juillet par le conseil municipal de Holving

« Le conseil municipal, après en avoir délibéré, conteste à l'unanimité des voix les consignes d'austérité budgétaire sur nos services publics et le fonctionnement de notre commune.

Le nouveau traité européen, TSCG, aggraverait encore la situation.

Le conseil municipal se prononce contre la ratification de ce traité et demande aux députés de ne pas le voter. »

Campagne contre la ratification du TSCG « Super-Maastricht »

56 281

signatures

Ain : 380 ; Aisne : 258 ; Allier : 322 ; Alpes-de-Haute-Provence : 610 ; Hautes-Alpes : 85 ; Alpes-Maritimes : 136 ; Ardèche : 1 781 ; Ariège : 191 ; Aube : 58 ; Aude : 280 ; Bouches-du-Rhône : 2 636 ; Calvados : 223 ; Cantal : 20 ; Charente-Maritime : 753 ; Cher : 26 ; Côte-d'Or : 1 203 ; Côtes-d'Armor : 588 ; Dordogne : 42 ; Doubs : 715 ; Drôme : 100 ; Eure : 107 ; Eure-et-Loir : 920 ; Finistère : 600 ; Gard : 346 ; Haute-Garonne : 614 ; Gers : 314 ; Gironde : 750 ; Hérault : 1 059 ; Ille-et-Vilaine : 1 033 ; Indre-et-Loire : 680 ; Isère : 910 ; Jura : 575 ; Landes : 226 ; Loire : 351 ; Haute-Loire : 250 ; Loire-Atlantique : 363 ; Loiret : 160 ; Lot : 150 ; Lot-et-Garonne : 61 ; Maine-et-Loire : 405 ; Manche : 87 ; Haute-Marne : 46 ; Mayenne : 73 ; Meurthe-et-Moselle : 1 184 ; Morbihan : 90 ; Moselle : 3 475 ; Nièvre : 28 ; Nord : 490 ; Oise : 581 ; Pas-de-Calais : 448 ; Puy-de-Dôme : 143 ; Pyrénées-Atlantiques : 209 ; Pyrénées-Orientales : 266 ; Bas-Rhin : 422 ; Rhône : 1 300 ; Saône-et-Loire : 467 ; Sarthe : 398 ; Savoie : 981 ; Haute-Savoie : 650 ; Seine-Maritime : 823 ; Deux-Sèvres : 220 ; Somme : 255 ; Tarn : 69 ; Var : 514 ; Vaucluse : 615 ; Vendée : 115 ; Vienne : 48 ; Haute-Vienne : 89 ; Vosges : 170 ; Yonne : 239 ; Territoire-de-Belfort : 137 ; Paris : 6 003 ; Seine-et-Marne : 1 423 ; Yvelines : 745 ; Essonne : 2 106 ; Hauts-de-Seine : 2 038 ; Seine-Saint-Denis : 5 702 ; Val-de-Marne : 1 768 ; Val-d'Oise : 1 583.

SNCF

Le statut des cheminots : cible confirmée !

Guillaume Pépy exige une "concurrence libre et non faussée"

En septembre 2011, lors d'un séminaire de six cents cadres à Tanger, le président de la SNCF, Guillaume Pépy, avait demandé à l'Etat de « garantir les conditions économiques et sociales d'une concurrence loyale et non faussée » et d'ouvrir au lendemain des élections de 2012 une « négociation » pour la mise en place d'un « cadre social harmonisé » pour tous les salariés du secteur ferroviaire. « Il faudra, insistait-il, que le cadre social harmonisé soit en place au moment où la concurrence arrivera. »

Et il indiquait sa volonté d'associer les organisations syndicales au dispositif : « Ce combat pour un cadre commun, c'est le combat de SNCF, de ses salariés et, de mon point de vue, de nos organisations syndicales. »

Le 1^{er} juin dernier, il a donc écrit au nouveau Premier ministre pour réclamer que les agents de la SNCF soient inclus dans une convention collective des salariés des entreprises ferroviaires. Il motive ainsi sa demande : « Le marché français du transport ferroviaire est engagé dans un mouvement d'ouverture progressive à la concurrence sous l'influence de l'Union européenne. » Il précise que le transport des marchandises est privatisé depuis 2006 et que cela devrait s'étendre à l'ensemble des trains de voyageurs dans les prochaines années « dans un cadre en cours de négociation à Bruxelles (4^e paquet ferroviaire) ».

Il poursuit : « Dans ce contexte, une quinzaine d'opérateurs concurrents de SNCF se sont positionnés sur ces nouveaux marchés. Une branche ferroviaire est en cours de création, dont la vocation doit être d'organiser et d'harmoniser les règles de fonctionnement du secteur, notamment du point de vue social. » Et il demande que « la loi fasse entrer de plain-pied SNCF et ses personnels dans le champ d'application de la future convention collective ».

Au nom de la « libéralisation » dictée par l'Union européenne, M. Pépy voudrait donc en finir avec le statut des cheminots et la réglementation du travail SNCF !

LA SUITE DU "CONSENSUS" DES "ASSISES DU FERROVIAIRE"

M. Pépy appuie sa demande au gouvernement en soulignant que « cet engagement a fait l'objet d'un large consensus lors des récentes assises du ferroviaire ».

Ces assises, qui ont réuni les patrons d'entreprises ferroviaires, les dirigeants de la SNCF et de RFF, les associations d'usagers, les élus politiques et les syndicats, se sont tenues de la mi-septembre à décembre 2011.



Paris, le 20 décembre 2010 : l'ancien ministre de l'Environnement et des Transports, Nathalie Kosciusko-Morizet, s'entretient avec le président de la SNCF, Guillaume Pépy.

Sans surprise, l'ex-ministre, Nathalie Kosciusko-Morizet, en avait retenu les propositions, parmi lesquelles celle d'ouvrir, « pour les conseils régionaux qui le souhaitent », les TER à la concurrence à partir de 2014, ainsi que les TET (Corails intercités, Téoz et Lunéa), avec l'objectif de mettre au point, d'ici là, le « cadre social harmonisé ».

En août 2011, Nathalie Kosciusko-Morizet avait missionné le président de la section sociale du Conseil d'Etat, Olivier Dutheillet de Lamothe, pour proposer les mesures législatives nécessaires à la création de ce cadre social : — « harmonisation » de la réglementation du travail ; — modalités de reprise des salariés (à savoir les cheminots à statut) en cas de changement de patrons à la suite d'un appel d'offre ; — « analyse des spécificités du statut du personnel de la SNCF au regard des questions posées par l'ouverture du marché et propositions en vue de son adaptation éventuelle aux évolutions que connaîtront la branche et l'entreprise. »

Cherchant à récupérer des parts de marché, l'Union patronale des transports publics et ferroviaires (UTP) a du coup retiré de la signature des syndicats la négociation sur le volet fret de la convention collective nationale, en cours depuis cinq ans pour les salariés du secteur ferroviaire privé.

M. Pépy, patron lui-même, entend conserver ses parts de marché. Pour cela, il veut baisser, vite et radicalement (on parle de 30 % !), les « coûts de personnel SNCF » (les coûts du sta-

tut). Le gouvernement Ayrault va devoir décider s'il applique « le consensus des assises du ferroviaire » et leurs propositions, auxquelles des élus de gauche et des représentants de conseils régionaux avaient activement collaboré. Les conseils régionaux (quasiment tous de « gauche ») vont aussi devoir confirmer ou non le maintien des conventions TER à la seule société nationale SNCF, sans passer par des appels d'offres.

"DÉFENDRE BEC ET ONGLES LE STATUT"

Pour autant, le maintien du statut des cheminots, directement lié au retour au monopole public (Etat et régions) de la SNCF, ne sera réellement garanti que par une énergique mobilisation ouvrière.

M. Pépy demande au Premier ministre « que puisse s'ouvrir rapidement, sous l'égide du gouvernement, une large concertation entre partenaires sociaux sur les futures normes applicables au sein de la branche ferroviaire, et que soit fixée une échéance à l'unification effective des conditions d'emploi et de la réglementation du travail au sein du secteur. »

Et il appelle les syndicats de la SNCF à l'aider en conséquence à faire admettre aux cheminots la nécessité de faire des efforts et de sacrifier leur statut. Sans doute faut-il lui rappeler que le rôle des syndicats est tout au contraire de défendre bec et ongles le statut, le progrès social et le service public.

G. L. M. ■

Hôpitaux publics



La parole à...

Anne-Marie Gardent,
infirmière à l'hôpital Beaujon,
à Clichy (Hauts-de-Seine)

"Notre mobilisation dans l'unité des syndicats a arraché le maintien intégral des primes"

Une mobilisation importante vient d'avoir lieu à l'hôpital Beaujon, à Clichy. Peux-tu nous dire sur quelles revendications elle portait ?

Je crois qu'il faut commencer par rappeler que l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) est soumise à une vaste restructuration. Les trente-sept hôpitaux ont été regroupés en douze groupes hospitaliers. Et, bien sûr, au nom de la mutualisation des moyens, la direction en profite pour chercher à tout « harmoniser ». Cette fois, il s'agissait des primes. La direction du groupe hospitalier (Bichat, Beaujon, Bretonneau, Louis-Mourier, Charles-Richet) a baissé les primes semestrielles de 2012. Nous avions des pertes de salaire de 150, 190, voire 200 euros. Inacceptable !

Que s'est-il passé alors ?

Les organisations syndicales ont été informées de cette décision le 26 juin, lors d'un comité central d'établissement. En fait, nos primes avaient été établies le 10 juin. C'était donc un passage en force ! Le syndicat FO s'est immédiatement adressé à l'ensemble du personnel pour exiger de la direction le maintien du calcul des primes semestrielles sur la base de 2011 et a appelé à un rassemblement le 3 juillet à la direction locale. Les syndicats SUD et CGT ont publié un tract allant dans le même sens et appelant au rassemblement.

Sur la base de cette initiative, la mobilisation s'engage ?

Oui. Nous étions près de quatre-vingts agents à nous rassembler une première fois le 3 juillet à la direction de l'hôpital. Nous avons été reçus par le directeur des ressources humaines (DRH) de l'hôpital, qui est par ailleurs le DRH du groupe. Les collègues ont dit : « Une perte de 150 euros sur une prime de 800 euros, qui plus est au moment des vacances, c'est inacceptable. Nous voulons le maintien. » Ou encore : « Je comptais sur cette prime pour couvrir mon découvert. »

Dans un premier temps, le DRH nous a renvoyés à une nouvelle discussion en septembre.

Nous avons tous refusé et les organisations syndicales ont exigé une réponse immédiate.

Il a alors proposé une nouvelle réunion le 5 juillet pour apporter « des mesures correctives ». Le 5 juillet, nous étions deux fois plus ; cent cinquante agents se sont rassemblés avec tous les syndicats (FO, CGT, SUD et CFDT). La négociation a eu lieu publiquement devant tous les agents.

Le DRH a commencé par dire : « Nous avons tenu compte de vos remarques pour les catégories C. Nous proposons de compenser une partie de la prime semestrielle de 2012, moins quarante euros par rapport à 2011. »

Cela a provoqué un tollé général : « Nous ne faisons pas l'aumône, nous voulons récupérer le même taux qu'en 2011 ! »

Nous avons proposé à la direction locale d'interpeller la direction générale. Au bout d'un moment, la direction générale, jointe au téléphone depuis l'assemblée et dont les réponses étaient communiquées en

direct, a donné la consigne que soit intégralement compensée la perte pour les catégories C, tout en la maintenant pour les autres catégories. Réponse de la salle : « Vous ne nous diviserez pas entre catégories ! Nous voulons le paiement intégral de la prime pour toutes les catégories sur la base de la prime de 2011. »

Après près de deux heures de discussion sans concession avec le DRH de l'hôpital, celui-ci a reçu la consigne de compenser intégralement la perte pour toutes les catégories, et ce, dès le mois de juillet.

Quelle conclusion en tires-tu ?

La mise en place des groupes hospitaliers se heurte partout au statut, qui intègre des avantages et acquis locaux. On l'avait déjà vu sur des questions de mobilité, on le voit aujourd'hui avec les primes.

Et il est significatif qu'en ce début de juillet, sur la question des salaires, nous nous soyons mobilisés dans l'unité des syndicats sur une revendication claire, que nous n'ayons pas lâché et ayons obtenu satisfaction. Evidemment, ce n'est que partie remise.

La question va se trouver posée immédiatement dans les autres établissements, et pour tous pour la prime de décembre.



Délégation syndicale à l'hôpital Beaujon.

COMMUNIQUÉ DE LA FÉDÉRATION FO DES CHEMINOTS

Statut, réglementation du travail : attention danger !

La fédération FO vous informe

Le marché du transport ferroviaire étant en voie de libéralisation complète sous directive de l'Union européenne, le président de la SNCF, M. Pépy, demande au nouveau gouvernement Ayrault dans un courrier que nous reproduisons, « l'unification effective des conditions d'emploi et de réglementation du travail au sein du secteur (ferroviaire) ».

Il demande pour cela que les agents SNCF soient inclus dans une convention collective des salariés des entreprises ferroviaires.

Il va sans dire qu'une telle convention collective, négociée avec les patrons du secteur ferroviaire privé (UTP), comprendrait des droits et garanties sociales très inférieurs à ceux du statut des cheminots et de la réglementation du travail SNCF (RH 007).

Au nom de l'égalité de concurrence, M. Pépy exige donc concrètement la disparition des conquêtes sociales chèrement acquises à la SNCF et transcrites dans le statut !

Il appelle même les syndicats à définir avec la direction et les patrons des opérateurs privés ce « cadre social harmonisé » (...).

La fédération Force ouvrière alerte les cheminots et s'adresse aux autres fédérations pour déterminer ensemble les moyens pour mettre ce projet en échec.

La fédération rappelle ses revendications :

- **maintien du statut pour les agents en service comme pour les futurs embauchés,**
- **maintien et amélioration de la réglementation du travail SNCF,**
- **tous les cheminots au statut, le statut pour tous les cheminots,**
- **retour au monopole public, à commencer par le maintien des conventions TER SNCF-régions sans mise en concurrence,**
- **pas d'expérimentation sur les trains d'équilibre du territoire (TET). Rien ne l'impose !**

CÔTES-D'ARMOR

Manifestation d'EVS et AVS à la préfecture pour le prolongement des contrats en cours



Photo DR

Depuis la mise en place de la loi sur le handicap (dite « loi Montchamp ») en 2005, année après année les assistants de vie scolaire (AVS) et les emplois de vie scolaire (EVS) en charge de l'accompagnement des enfants handicapés sont automatiquement « remerciés » après deux, trois ou cinq ans.

Correspondant

Après un rassemblement le 13 juin, une quarantaine d'EVS et AVS manifestaient à nouveau devant la préfecture des Côtes-d'Armor. Cette année, dans le département des Côtes-d'Armor, dix AVS, remerciés au bout de six ans, et 176 EVS remerciés au bout de deux ans maximum, sont contraints de rejoindre Pôle emploi. Pourquoi une telle situation ?

Justine et Carole nous expliquent que, recrutées sur des critères sociaux (chômage de longue durée), leur contrat (CUI) ne peut dépasser une durée de deux ans. Les promesses d'une transition vers un hypothétique autre emploi débouchent en fait sur un refus systématique de toute formation qualifiante, professionnalisante. Justine et Carole doivent donc céder la place à d'autres, qui elles-mêmes sont jetées au chômage au bout de un an et demi ou deux ans, remplacées par de nouveaux contrats précaires, etc. Contrainte au temps partiel, Jus-

tine a un salaire de 657 euros avec un complément RSA de 150 euros, alors même que son allocation chômage s'élevait à 960 euros ! Carole, dont le contrat est prolongé jusqu'au 12 septembre, est en charge d'un élève en classe d'intégration scolaire (CLIS) et sera chargée d'organiser la rentrée scolaire avant d'aller pointer au chômage.

Toutes deux trentenaires, elles se sont investies dans ce métier au service des enfants, malgré des conditions très difficiles (salaire, précarité, absence de formation). Elles nous expliquent que les conditions honteuses de leurs contrats révèlent l'indifférence de l'administration pour un réel suivi de l'intérêt de l'enfant. Une délégation porteuse des dossiers que les collègues avaient confiés au SNUDI-FO a été reçue à la préfecture pour demander le prolongement des contrats en cours, pour qu'aucun EVS ne soit renvoyé au chômage jusqu'à l'ouverture de négociations pour un vrai statut.

Le responsable départemental du SNUDI-FO soutient ces revendications. Il indique d'autre part que le sort fait à ces salariés des services publics indique les menaces qui pèsent, depuis la loi de 2005, sur le droit de tout enfant handicapé d'être scolarisé dans une structure adaptée au degré et à la nature de son handicap (classe ordinaire, CLIS, institut médico-éducatif) en lui opposant « les contraintes budgétaires ».

« Dix AVS remerciés au bout de six ans et 176 EVS au bout de 2 ans »

LOGEMENT

Au nom de la concurrence libre et non faussée, menace majeure sur le logement HLM

Le Parisien (2 juillet) a révélé que le 5 mai dernier, l'Union nationale des propriétaires immobiliers avait porté plainte contre les logements HLM devant la Direction générale de la concurrence à Bruxelles.

Ces propriétaires privés considèrent que « les 25 milliards d'aides de l'Etat versés chaque année aux offices HLM » (sommes pourtant en diminution brutale) « faussent le jeu de la concurrence entre les HLM et les bailleurs du parc privé ».

Qui est particulièrement dans le collimateur ? « Les ménages qui ont des revenus mensuels supérieurs à 4 000 euros par mois. » Pour les bailleurs privés, un couple avec deux salaires à 2 000 euros brut n'aurait plus le droit aux HLM. C'est la politique menée depuis des années par l'Union européenne, qui s'est déjà attaquée à la législation des Pays-Bas, intimant l'ordre à ce pays de diminuer ses aides au logement social et de réserver celui-ci « aux personnes défavorisées ». Pour l'Union européenne et les bailleurs privés, les salariés n'auraient plus droit à des logements sociaux, qui seraient appelés à devenir un ghetto. Voilà la cible.

La menace est d'autant plus sérieuse que ces bailleurs privés viennent de recevoir l'appui de l'Union sociale pour l'habitat (USH, ex-Union des HLM), dont le président est le sénateur PS Thierry Repentin, devenu depuis ministre.

Dans Le Parisien (2 juillet), Laurent Ghekiere, chargé des affaires européennes au sein de l'USH, ose affirmer que « le montant des surloyers est relativement faible » alors que ceux-ci, prélevés sur les locataires passés au-dessus du plafond d'accession, ont été brutalement augmentés par la loi Boutin. Et ce représentant d'ajouter : « Il faut inciter les locataires au-dessus du seuil légal à partir de leur HLM, pour lequel la demande est forte, en pratiquant des loyers équivalents à ceux du marché, voire encore plus élevés. » Selon les chiffres officiels, 380 000 familles de salariés seraient immédiatement menacées d'être chassées des HLM. Tout cela parce que la baisse des crédits par tous les gouvernements successifs a entraîné une pénurie criante de logements sociaux. Mme Cécile Duflot, nouveau ministre, va-t-elle céder aux injonctions des propriétaires privés ?

Daniel Shapira ■

USINE PSA, AULNAY-SOUS-BOIS (SEINE-SAINT-DENIS)

La grève des salariés intérimaires des ateliers de peinture bloque toute la production

Interview d'un salarié intérimaire en grève

Les salariés intérimaires des deux ateliers de peinture de l'usine PSA, à Aulnay, sont en grève depuis le mardi 3 juillet, début d'après-midi. Ils sont une trentaine d'ouvriers à travailler en cabine, répartis en deux équipes. Les conditions de travail sont extrêmement difficiles, et l'écrasante majorité des peintres en cabine est constituée d'intérimaires. Leur grève bloque la production de l'usine, seuls quelques non-grévistes et des cadres travaillent en peinture, permettant la sortie de rares voitures. Nos correspondants des comités d'Aulnay-sous-Bois et de Tremblay du POI ont interviewé l'un d'entre eux ce lundi 9 juillet.

La grève est à ce jour reconduite jusqu'au 12 juillet, jour de la tenue du comité central d'entreprise (CCE) extraordinaire.

La direction de PSA Peugeot Citroën a l'intention d'y présenter un plan de suppression de 8 à 10 000 emplois.

Rappelons que le 29 juin, près de 3 000 ouvriers, dont une large majorité de salariés du site d'Aulnay, brandissant leurs drapeaux syndicaux CGT, FO, CFDT, CFTC, SUD, CGC, s'étaient rassemblés devant le siège de PSA, à Paris, pour exiger : « Non à la fermeture de PSA Aulnay, maintien de nos emplois sur place ! »



Photo DR

« Comment allons-nous nourrir nos enfants en août ? »

Comment cette grève a-t-elle commencé ?

Nous avons constaté une anomalie sur nos fiches de paie. Alors que tous les salariés en CDI de l'usine sont payés lorsque la direction décide du chômage technique, nous ne le sommes pas. La 35^e semaine (à la fin du mois d'août) va être chômée, et nous, on n'aura rien. En tant qu'intérimaires, nous ne percevons pas non plus de salaire pendant les quatre semaines de congés où l'usine est fermée. Nous estimons que nous avons les mêmes droits que les autres salariés. Comment allons-nous nourrir nos enfants en août ? C'est ça qui a été le point déterminant. L'équipe A a commencé la grève dès mardi, et nous avons décidé qu'il fallait tous être en mouvement. C'est la première grève d'intérimaires. Nous réclamons 150 euros de prime de pénibilité, ou bien que la pénibilité soit reconnue par l'augmentation de notre coefficient. Depuis quatre-cinq jours, nous bloquons la production. Ce que nous revendiquons concerne tous les CDI. Si nous passons à une seule équipe, il va y avoir des licenciements. Nous ne pouvons arrêter. Pour le moment, la grève est reconduite jusqu'au 12 juillet.

Qu'en est-il des contrats et des conditions de travail ?

Nous sommes environ 300 intérimaires à l'usine (sur 3 300 salariés). En tant qu'intérimaires, nous sommes tous dans une situation de grande précarité. Il y a deux types de contrats d'intérim : les contrats de remplacement, qui peuvent être renouvelés à tout moment, jusqu'à dix-huit mois, et les contrats de retour à l'emploi, qui ne peuvent dépasser six mois. Les collègues en contrats de retour à l'emploi, que la boîte d'intérim a recrutés pour PSA, étaient des chômeurs inscrits à Pôle emploi. La direction dit qu'elle n'a pas de visibilité sur l'avenir, y compris en 2013. Comme elle veut fermer l'usine, elle n'a signé les contrats d'intérim que jusqu'à fin 2012.

Normalement, un contrat de remplacement devrait déboucher sur une embauche en CDI au bout de dix mois. Or certains contrats d'intérim ont été renouvelés huit fois ! Par exemple, moi, je remplace un collègue parti faire l'ouverture de l'usine en Chine. Un autre remplace un ouvrier parti faire l'ouverture de l'usine en Russie.

Il faut savoir aussi que notre travail est très pénible : nous travaillons en cabine, avec un masque qui pèse

quatre à cinq kilos ; et cela entraîne, au bout de quelques mois, des maux de dos, de reins. Nous voulons la reconnaissance de la pénibilité. Les collègues en CDI sont souvent malades à cause des conditions de travail. Dans mon équipe, tous les peintres en cabine sont des intérimaires. Contrairement à ce que certains pensent, les salaires des intérimaires sont très bas : 1 200 euros nets.

Où en êtes-vous après quatre jours de grève ?

Mon équipe (équipe B) a reconduit la grève ce matin (dix intérimaires sur douze, avec des contrats renouvelables de trois mois). Dix-sept voitures seulement sont sorties, les chefs faisant le travail avec des non-grévistes en CDI. Et nous sommes là à l'entrée de l'usine pour discuter avec l'autre équipe (équipe A). Nous savons déjà que la majorité des CDI et les intérimaires ont eux aussi décidé la grève, malgré les pressions exercées par la direction. Nous allons nous réunir, CDI et intérimaires pour faire le point ensemble. Nous demandons le renouvellement de nos contrats au-delà de 2013. Excepté le paiement du chômage partiel, la direction n'a rien lâché. Ce matin, nous devions la rencontrer. Mais elle a annoncé qu'elle ne recevrait que deux représentants des intérimaires et deux représentants des syndicats (sont représentés à l'usine la CGT, SUD, la CFDT, FO, SIA, la CGC — NDLR). Or seul SUD et, dans une moindre mesure, la CGT nous soutiennent. Nous ne voulions pas être représentés par des gens qui ne nous soutiennent pas et nous avons refusé. C'est nous qui avons établi les revendications, qui décidons de notre mouvement.

Jeudi 12 juillet a lieu le CCE où PSA risque d'annoncer la fermeture du site d'Aulnay. Qu'en pensez-vous ?

Il reste 450 000 C3 à produire sur Aulnay, jusqu'en 2014 et peut-être même avant. Je ne sais pas si la résistance des salariés peut faire bouger les choses. La crise précipite tout aujourd'hui. En tout cas, notre grève à l'atelier de peinture bloque toute l'usine. Aux embauchés en CDI de tenir la brèche maintenant.

Je tiens à dire enfin que la boîte d'intérim, Adecco, fait pression sur les grévistes pour nous faire peur.

Propos recueillis par
Micheline Guillemette et Michel Lefebvre ■

Chronique

INTERNATIONALE

Que cherchent les autorités coloniales en Guadeloupe ?

Jean-Pierre Raffi

Comme suspendues durant les élections et la période immédiatement postélectorale, les convocations de militants syndicalistes devant les tribunaux reprennent en Guadeloupe. Le 5 juillet, Charly Lendo et Tété Coupin étaient à nouveau convoqués devant le tribunal correctionnel de Pointe-à-Pitre. Lors des précédentes auditions les 21 mai 2011 et 3 mai 2012, les chefs d'accusation à leur rencontre s'étaient révélés si imprécis, si inexacts que le tribunal avait été contraint d'annuler purement et simplement la procédure. Le procureur s'était présenté à l'audience sur la base d'un dossier bâclé, monté à la hâte, avec un seul objectif : faire condamner Charly Lendo coûte que coûte, même au mépris de la loi. L'avocat du patronat avait même osé affirmer devant le tribunal que Tété Coupin ne l'intéressait pas et qu'il était là pour Charly Lendo. Le ton était donc donné. Ce que veulent les patrons de l'hôtellerie, c'est la tête du secrétaire général adjoint de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG), Charly Lendo. Et, d'un ton revanchard, le procureur s'était promis à l'époque de reconvoquer les deux syndicalistes. C'est chose faite depuis le 5 juillet. Que cherchent les autorités coloniales en Guadeloupe ? Dans un communiqué, Elie Domota, secrétaire général de l'UGTG, considère « qu'il s'agit là d'un acharnement judiciaire organisé pour nuire à la centrale syndicale, et singulièrement à Charly Lendo, secrétaire général de l'UTHTR-UGTG et secrétaire général adjoint de l'UGTG. Toutes ces manœuvres, ces convocations, ces procès ont pour but de criminaliser l'action syndicale et de tenter de mettre fin à toute contestation en Guadeloupe. Non à la répression ! Non au mépris ! » Appuyé par plus de mille militants ouvriers, syndicalistes et démocrates, réunis le mois dernier à Lyon, Nantes, Paris, Lille et Limoges à l'occasion d'une tournée d'Elie Domota en France, le Comité international contre la répression (Cicr) a demandé à être reçu d'urgence par le nouveau ministre de la Justice, Christiane Taubira, pour lui faire part de sa très grande inquiétude et demander que cessent en Guadeloupe tous les actes de répression frappant des militants syndicalistes dans l'exercice de leurs mandats.

Interview

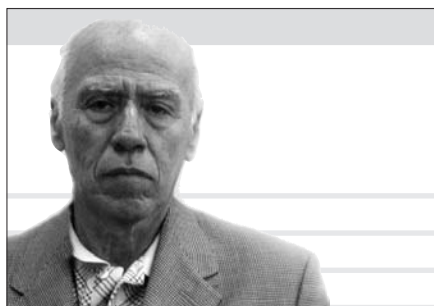


Mexico, le 27 juin : manifestation de soutien au candidat du PDR, Andres Manuel Lopez Obrador.

Photo AFP

Mexique : élection présidentielle du 1^{er} juillet

Malgré la fraude, le candidat du PRI, déclaré élu, n'obtient la voix que d'un électeur inscrit sur quatre !



La parole à...

Luis Vasquez,
militant de l'Organisation socialiste révolutionnaire des travailleurs (OSRT)

A l'issue des élections qui viennent d'avoir lieu dimanche 1er juillet au Mexique, l'organisme fédéral de contrôle des élections, l'IFE, a déclaré élu le candidat du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI, de droite), Enrique Peña Nieto, avec 38 % des voix. Son concurrent de gauche, Andres Manuel Lopez Obrador, candidat du Parti de la révolution démocratique (PRD), a recueilli 32 % des voix. Quant à la candidate du Parti action nationale (PAN), au pouvoir depuis 2000, elle arrive en troisième position, avec 25 % des voix.

Propos recueillis par Jean-Pierre Raffi

Lopez Obrador dénonce un « résultat fabriqué ». Qu'en est-il ?

Constatons d'abord que Peña Nieto n'obtient officiellement la voix que d'un électeur inscrit sur quatre ! Près de 40 % des inscrits sur les listes électorales n'ont pas participé au vote. Il y a eu un peu plus de 2 % de bulletins blancs ou nuls. L'abstention, les votes blancs ou nuls et les votes pour Lopez Obrador sont l'expression d'un profond rejet du régime et de ses institutions par le peuple. Ensuite, l'IFE et le président sortant, Felipe Calderón, se sont empressés de reconnaître Peña Nieto comme étant élu, alors que l'on

commençait à peine le comptage des voix. Tous se sont lancés dans une course effrénée pour convaincre la population de ce que, cette fois, il n'y avait pas eu de fraude, que tout était « légal ». Jusqu'au président des Etats-Unis, Barack Obama, qui a parlé de « processus électoral libre, juste et transparent ». Tous craignent la mobilisation du peuple.

En réalité, les « voix » de Peña Nieto sont le produit d'une gigantesque opération organisée avant l'élection : accords avec la première chaîne de télévision, Televisa, argent coulant à flots, distribution de millions de bons d'achat et de matériaux de construction en échange de l'engagement à voter pour Peña Nieto. Ajoutez à cela des doses amères de violence. L'IFE, dont les conseillers sont nommés par les partis institutionnels eux-mêmes, non content de fermer les yeux, a ajouté ses propres manipulations lors du comptage des voix.

Toute la presse parle du « nouveau visage » du PRI. Qu'en penses-tu ?

Nouveau visage ? Peña Nieto a annoncé la poursuite de la politique de Calderón et de ses « réformes » : TVA sur les médicaments et les produits alimentaires, privatisation de la compagnie nationale du pétrole, la Pemex, extinction de la compagnie nationale d'électricité, généralisation des contrats temporaires, salaire « au mérite », liquidation des conventions collectives, multiplication des obstacles à l'action syndicale et liquidation des instituts de Sécurité sociale (l'IMS, l'ISSSTE et la SSA). Et pour cette politique, il en appelle à l'« unité nationale ». Il veut aussi amener le pays à une « plus grande intégration aux Etats-Unis », c'est-à-dire faire du Mexique une colonie des Etats-Unis. Cette « plus grande intégration » ne peut qu'aggraver la violence et le chaos engendrés par « la guerre au narcotrafic » et le plan Mérida, un accord militaire-policier imposé par le gouvernement des Etats-Unis.

Comment le peuple et la jeunesse ont-ils réagi à ces résultats ?

Des millions des personnes ont participé aux meetings de Lopez Obrador pour affirmer leur volonté de chasser le PAN du pouvoir. Des syndicats comme celui des mineurs, des électriciens, les employés du

téléphone, les universitaires, les sections d'instituteurs ont manifesté en criant : « Pas une voix au PRI, ni au PAN ! » Maintenant, les jeunes s'organisent dans des manifestations énormes, sous le mot d'ordre : « Dehors Peña Nieto ! » et « México ! Sans PRI ! »

Mais Lopez Obrador n'est arrivé qu'en deuxième position. La fraude explique-t-elle tout ?

Lopez Obrador a sans doute aussi une part de responsabilité dans ce résultat. N'a-t-il pas déçu ses partisans en parlant d'une « République aimante » au lieu de dénoncer des institutions et un régime antidémocratiques et criminels ? Ne les a-t-il pas déçus lorsqu'au cours de prétendus débats il a laissé sans réponse les menaces de Peña Nieto contre la nation ? L'idée de « rasséréner le Mexique » au lieu de se positionner en rupture avec la politique de Calderón, du PAN et du PRI, ne heurte-t-elle pas la combativité dont fait preuve la jeunesse qui en a assez du PRI ?

Quelle est la position de ton organisation ?

Nous pensons que les institutions existantes représentent les intérêts des partis institutionnels, des oligarques du pays et des entreprises étrangères.

Tout ce avec quoi, précisément, le peuple, les travailleurs et les jeunes veulent en finir. Pour cela, ils ont besoin de candidats qui appellent à se battre pour des institutions nouvelles, pour un Congrès constituant souverain formé de véritables représentants du peuple, pour instaurer la souveraineté nationale et prendre des mesures qui répondent aux besoins du peuple en termes de travail, de logement, d'éducation, de santé.

Nous combattons pour que les travailleurs des villes et des campagnes et la jeunesse puissent disposer d'un parti anti-impérialiste, pour en finir avec le régime et sa politique.

Un premier pas en ce sens a été réalisé avec la constitution de l'Organisation politique du peuple et des travailleurs (OPT) à l'initiative du Syndicat mexicain des travailleurs de l'électricité (SME), initiative à laquelle, par milliers, les travailleurs et les jeunes ont déjà répondu. L'OSRT en fait partie. ■

“Pour un Congrès constituant souverain formé de véritables représentants du peuple pour instaurer la souveraineté nationale”

Argentine



Photo AFP

La mobilisation historique du 27 juin a ouvert des perspectives

Correspondant

Mercredi 27 juin, quelques 60 000 à 100 000 travailleurs ont manifesté sur la place de Mai à l'appel de Hugo Moyano, secrétaire général de la CGT et dirigeant du syndicat des camionneurs, contre l'impôt sur le travail et pour l'universalisation des prestations familiales. Parmi la foule qui a envahi la place se trouvaient en majorité les camionneurs, en colonnes compactes, venus de toutes les provinces d'Argentine. La grève a été suivie à 100% dans ce secteur au niveau national. La grève a été moins suivie dans les autres secteurs. Cependant, les travailleurs des péages, de la Justice, les employés municipaux, les cheminots de ligne de Sarmiento, les travailleurs du plastique, du nettoyage industriel, les boulangers, « Lumière et Force » de Cordoba, les ouvriers agricoles, les travailleurs de la restauration de la CGT dissidente Bleue et Blanche, les travailleurs des aéroports, les enseignants de la FEB, les commissions internes de Kraft, Pepsi, les organisations sociales, ont manifesté sur la place aux côtés de leurs camarades camionneurs et constituaient près de la moitié des manifestants. Pour mesurer l'impact de la marche du 27 juin — rupture historique d'un large secteur de la CGT avec le gouvernement péroniste — il faut reve-

nir sur les conditions de la réélection, l'année dernière, de la présidente de la République, Cristina Fernandez de Kirchner, avec 54 % des voix. Cet incontestable succès électoral exprimait l'espoir mis par des millions de travailleurs et de citoyens opprimés dans la poursuite d'une relative reprise économique initiée après la brutale chute-destruction du pays en 2001-2002, provoquée par le pillage de la nation par le capital financier, américain avant tout, au travers du mécanisme de la dette externe. La violente crise internationale du système fondé sur la propriété privée des grands moyens de production a commencé l'an dernier à secouer le

fragile équilibre du gouvernement Kirchner. A peine réélue, et face à la chute des exportations, la présidente a cherché à imposer aux travailleurs des mesures d'ajustement par une hausse des impôts, le retrait des aides aux familles pour le transport et l'énergie, les baisses de salaire pour les fonctionnaires et l'ingérence dans les négociations

paritaires. Le rejet de ces mesures par la classe ouvrière ne s'est pas fait attendre. Les grèves nationales des enseignants de mars 2012 ont marqué un tournant dans la lutte de classe, qui a obtenu un recul partiel du gouvernement. Le mois précédent, le tragique accident du train Once (cinquante et une victimes) avait provoqué l'indignation générale du peuple contre ce symbole

des privatisations des années 1990 mises en œuvre par Carlos Menem aux ordres du capital américain. C'est un fait que le gouvernement avait suspendu jusqu'aujourd'hui plusieurs mesures (en particulier le retrait des aides), sans renoncer à s'ingérer dans les négociations paritaires pour faire pression sur les salaires. Dans une situation où l'inflation est de plus de 25 % par an, les négociations paritaires concentrent les aspirations des classes en lutte.

Ce que le gouvernement n'a pu prendre dans la poche des travailleurs, il a dû le prendre à l'impérialisme. Produit de la résistance ouvrière contre l'ajustement, la décision gouvernementale d'exproprier le capital espagnol pour récupérer 51 % d'YPF (compagnie pétrolière privatisée dans les années 1990 par Carlos Menem) a reçu le soutien enthousiaste du peuple.

La rupture d'un large secteur de la CGT avec la présidente de la République intervient dans ce processus d'oscillations du gouvernement péroniste. Au lieu de s'appuyer sur les masses prêtes à combattre pour récupérer la pleine souveraineté nationale (comme l'a démontré l'unanimité populaire en faveur de ce qui a été considéré comme un premier pas vers la récupération totale d'YPF), le gouvernement s'est risqué à ne pas accorder la réactualisation du salaire minimum non imposable, demandée voilà plusieurs mois par la CGT, dans un contexte de forte inflation. C'est dans ce contexte que la grève exprime une différenciation entre le mouvement ouvrier et le gouvernement péroniste qui peut ouvrir des perspectives dans le sens de l'organisation indépendante de la classe ouvrière.

Egypte

Les travailleurs aux portes du palais présidentiel

Correspondant

Pour maintenir le régime que des millions d'Égyptiens veulent mettre à bas, même débarrassé de Moubarak, les États-Unis ont fait le choix d'un président issu de la Confrérie des Frères musulmans, chargé de constituer un « gouvernement de coalition » en lien avec le Conseil suprême des forces armées (CSFA). Une semaine à peine après son investiture, le président coopté, Mohamed Morsi, a ouvert une crise politique majeure qui a ébranlé les institutions et toute la classe politique du pays.

Le 8 juillet, le nouveau président a rétabli par décret le Parlement que les généraux avaient dissous il y a un mois, après l'arrêt de la Haute Cour constitutionnelle. Cette dernière a immédiatement rejeté la décision de Mohamed Morsi. Le CSFA en a fait autant.

Le 9 juillet, à l'issue d'une réunion d'urgence présidée par le maréchal Tantou, le CSFA a souligné « l'importance de la souveraineté de la loi et de la Constitution » et prévenu que « toutes les institutions de l'État respecteront ce qui a été dit dans les déclarations constitutionnelles (du CSFA) ». Le président du Parlement, dirigeant des Frères musulmans, a convoqué le CSFA pour le 10 juillet et la Confrérie appelle à une grande manifestation pour « soutenir les décisions du président et le rétablissement du Parlement ».

L'Égypte n'a ni Parlement ni Constitution

Inquiète des répercussions que pourrait entraîner la crise du régime, l'administration américaine a appelé les dirigeants égyptiens au « respect des principes démocratiques » pour sortir de la confrontation.

De quels « principes démocratiques » s'agit-il ? Depuis la chute de Moubarak, le régime policier qui perdure n'a rien perdu de sa violence. Les institutions sont toutes dirigées par des hommes du régime. La justice est liée au CSFA, à commencer par la Haute Cour constitutionnelle qui a ordonné de dissoudre le Parlement et devant laquelle le nouveau président a prêté serment. La Haute Commission électorale, qui a annoncé les résultats électoraux, ne fait pas exception. L'Égypte n'a ni Parlement ni Constitution. Le CSFA gouverne par décrets et « déclarations constitutionnelles ». Il s'est

arrogé le pouvoir législatif et celui d'intervenir dans l'élaboration de la future Constitution.

Mais la classe ouvrière et le peuple égyptiens continuent de faire entendre leurs exigences. Les travailleurs font grève et manifestent pour leurs droits. Dès le 2 juillet, en dépit d'une forte présence policière, des groupes se sont présentés devant les grilles du palais présidentiel : employés de la banque al-Ahly licenciés, diplômés en droit ne trouvant pas d'emploi dans l'administration, chauffeurs de taxi, agents de l'administration fiscale. Ces derniers demandent la réintégration de vingt-six de leurs collègues, suspendus depuis quatre mois pour avoir cessé le travail. Le 3 juillet, trois cents travailleurs de l'usine de pneus Pirelli, à Alexandrie, se sont présentés devant le palais présidentiel. Mille deux cents salariés de l'entreprise sont en grève depuis le 10 juin.

Ils exigent la réintégration de cinq salariés, dont plusieurs syndicalistes, licenciés pour « entrave à la production et incitation à la grève ». Les ministères de tutelle ont ignoré leurs revendications. Une délégation de cinq représentants a rencontré Yasser Ali, porte-parole de Mohamed Morsi, deux fois en deux jours. Ils demandent au président d'intervenir auprès de la direction de Pirelli. De retour à Alexandrie, après deux jours de sit-in devant les grilles de la présidence, ils poursuivent leur grève et le sit-in devant le consulat italien à Alexandrie jusqu'à satisfaction des revendications. La Fédération égyptienne des syndicats indépendants (EFITU) a lancé un « appel aux forces politiques et à la jeunesse égyptienne ainsi qu'aux syndicats et aux fédérations syndicales à un niveau international (...) pour qu'ils manifestent de toutes les manières possibles leur solidarité ».

Le même jour, des centaines de travailleurs de l'entreprise de céramique industrielle Cleopatra, à Suez, ont fait le déplacement pour rencontrer le président Morsi. Ils lui ont demandé d'intervenir auprès du P-DG pour qu'il respecte sa promesse d'augmenter les salaires et les primes.

Le 4 juillet, les travailleurs du métro du Caire, qui occupent la station de métro Chohadaa (Martyrs), se sont adressés au président Morsi. Ils exigent les contrats à durée indéterminée promis par le gouvernement al-Ganzouri et lui demandent de satisfaire leur demande.

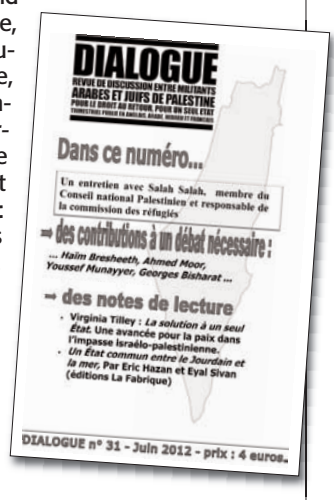
Publications

“Dialogue”, n° 31, disponible

La volonté de créer « deux États » sur le territoire de la Palestine historique est la réponse officielle au conflit qui ravage depuis plusieurs décennies la Palestine. Pour les gouvernements américains successifs, l'ONU et, à leur traîne, l'Union européenne, cela répond à un objectif politique : imposer, coûte que coûte, de manière définitive et sous couvert de pseudos « plans de paix » la partition de la Palestine, c'est-à-dire la séparation physique des populations qui vivent entre la Méditerranée et le Jourdain, ce qui implique la ségrégation territoriale des Palestiniens. La revue *Dialogue* soumet cette question à la discussion de ses lecteurs : en quoi des populations de diverses origines ne pourraient-elles pas vivre ensemble avec les mêmes droits, si ce n'est au nom d'intérêts politiques bien matériels ?

Procurez-vous ce numéro au prix de 4 euros en écrivant à : Dialogue, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.

www.dialogue-review.com



● Les institutions européennes en 10 épisodes ●

1957 : le traité de Rome et la Communauté économique européenne

C'est le traité fondateur des actuelles institutions européennes. Y figurent déjà le principe de « concurrence non faussée », la définition des « directives » liant tout Etat membre, dont l'initiative revient exclusivement à la Commission européenne. Tous les traités ultérieurs, dans un contexte historique largement bouleversé, ne feront qu'amender le traité de Rome.

Repères

- 1945 : fin de la Seconde Guerre mondiale.
- 1947 : mise en œuvre du plan Marshall.
- 1948 : création de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (Otan).
- 1951 : adoption du traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).
- 1954 : échec de la tentative de Communauté européenne de défense (CED).
- 1957 : signature du traité de Rome.
- 1958 : première mise en œuvre.
- 1962 : début de la réalisation de la Politique agricole commune (PAC).
- 1968 : Union douanière.

Par François Péricard

Le contexte

Le monde des années de l'après-guerre, quel est-il ? Il a d'abord le visage de la guerre froide, l'opposition des deux superpuissances ayant écrasé le III^e Reich nazi, les deux « grands » dont la nature antinomique domine tout le tableau des relations internationales de cette période. Les Etats-Unis imposent au « monde libre », donc aux pays d'Europe, en même temps que leur haine viscérale du communisme, le modèle de fonctionnement économique qu'ils considèrent comme immuable : le capitalisme. Estimant qu'ils ont besoin, pour leurs échanges et leurs débouchés, que se reconstruisent les économies des principaux pays de l'Europe occidentale, ils décident de mettre en place un vaste plan d'aides et de crédits à cette fin, le plan Marshall, en 1947. Le 5 juin 1947, le général américain Marshall, annonçant son célèbre plan, résuma crûment la politique américaine : « *Les nations du Vieux Continent doivent se mettre d'accord sur leurs besoins et la part que chacune d'elles peut prendre à la mise en œuvre efficace de toute action qui pourrait être entreprise par le gouvernement (américain).* »

Il s'agissait, à l'époque, d'assurer un débouché à l'industrie américaine et de conjurer le surgissement des travailleurs et des peuples à l'issue de la guerre. En France, le gouvernement et le patronat, menacé de tout perdre, avaient dû concéder la Sécurité sociale, les nationalisations de pans entiers de l'économie, le statut général de la fonction publique, la généralisation des conventions collectives, conférant à la classe ouvrière une puissance sociale

inégalée. Dès lors, le capital financier ne s'est fixé qu'un objectif : les détruire.

A la suite du plan Marshall et du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA — lire notre précédent numéro), le traité de Rome, créant notamment la Communauté économique européenne (CEE), fournissait cet outil. Il offrait en effet la possibilité de détruire les législations nationales. Mais il leur a fallu du temps, la lutte de classe opposant une résistance acharnée. De plus, les intérêts contradictoires des différentes bourgeoisies, aiguisés par cette lutte de classe, ont également entravé pendant des années l'application pleine et entière des dispositions du traité, plongeant la CEE de crise en crise. Il faudra attendre la fin des années 1980, dans un tout autre contexte, pour que redouble l'offensive.

Le contenu du traité

Le 25 mars 1957, l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas signent à Rome le traité instituant la Communauté économique européenne (CEE) qu'on va appeler communément le Marché commun (et un deuxième traité créant la Communauté européenne de l'énergie atomique ou Eurotom). Dès son **article 3**, le traité de Rome fixait pour objectif « l'établissement d'un régime assurant que la concurrence n'est pas faussée dans le Marché commun » et, dans son **article 67**, la suppression « des restrictions aux mouvements des capitaux ». Le traité prévoit aussi la disparition progressive des droits de douane et des quotas d'importation entre les six Etats membres. Un tarif douanier commun doit être établi avec les pays tiers.

Un exécutif indépendant des gouvernements nationaux est créé, la Commission européenne, dont le traité dit qu'elle a « un droit d'initiative exclusif », qui s'impose y compris au « Conseil » (réunion des ministres concernés des gouvernements nationaux). Cela veut dire que dans ses différents domaines de compétence, surtout économiques, elle est seule à pouvoir orienter et promouvoir l'action des six Etats membres.

L'article 5 du traité stipulait que « les Etats membres prennent toutes mesures générales propres à assurer l'exécution des obligations du présent traité ou résultant des institutions de la Communauté. Ils s'abstiennent de toutes mesures susceptibles de mettre en péril la réalisation des buts de ce traité. »

L'instrument juridique vedette est appelé « directive » qui « lie tout Etat membre destinataire quant aux résultats à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et les moyens » (**article 189** du traité).

Enfin est institué un « Parlement européen », non élu (il ne le sera qu'à partir de 1979). Il n'a dans un premier temps qu'un pouvoir consultatif, mais celui-ci sert déjà d'alibi aux décisions de la Commission.

Il faut relever encore que les dirigeants démocrates chrétiens, au pouvoir dans les six pays signataires, décident aussi la mise en place d'un « Conseil économique et social », qui n'aura encore que peu de réalité dans un premier temps, mais servira par la suite de cadre à la politique recherchée d'intégration des syndicats dans les nouveaux rouages de ce qu'ils appellent la « gouvernance » européenne. ■

La Politique agricole commune

(extrait d'Informations ouvrières, 22 mars 2007)

La Politique agricole commune (PAC) a été lancée par le traité de Rome de 1957, bien qu'elle ne soit entrée en application que plusieurs années plus tard.

A l'origine, les aides considérables de la PAC étaient versées pour encourager la production et la productivité agricoles. Dans leur forme, elles étaient certainement très contestables, favorisant une concentration des exploitations, leur endettement, mais aussi une baisse des prix que les grandes multinationales de l'industrie agroalimentaire et les circuits de distribution aux mains des grands groupes n'ont que très partiellement répercutée sur le consommateur.

La CEE (à laquelle l'Union européenne a succédé en 1993) devint ainsi exportatrice nette de produits agricoles dès 1973. Sous forme de subventions à l'exportation, appelées « restitutions », la Communauté européenne prenait en charge la différence entre le prix intérieur à la CEE et le « prix mondial », artificiellement bas.

Le GATT (*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce — NDLR*), qui deviendra l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995, exigera le démantèlement de tout mécanisme de soutien des prix, au nom de la « libre concurrence ». La PAC, qui se fait le relais de ces pressions, change alors radicalement de nature. D'un développement de l'agriculture, contestable car cadré par le marché mondial capitaliste, on passe à une politique ouverte de destruction.

100 000 hectares de terres abandonnés chaque année en France

Dès 1984 sont mis en place des quotas laitiers (imposés, en France, par Michel Rocard, alors ministre de l'Agriculture). Suit la première « réforme » de 1992 : baisse des « prix de soutien » et des aides correspondantes, gel obligatoire de 5 % à 20 % des terres céréalières et introduction « d'aides » découplées de la production, inférieures aux précédentes. Chaque année, cent mille hectares de terres agricoles sont abandonnés en France.

Les agriculteurs sont à la merci des décisions arbitraires, puisque leurs revenus ne sont plus dépendants de leur production. A cela s'ajoute une politique de quotas de production, de gel des terres, de baisse des prix de soutien. Les agriculteurs sont étranglés, n'ayant pour beaucoup d'autre choix que de revendre au plus offrant leur droit de produire (quotas) et leur droit à bénéficier des aides directes, « découplées », désormais appelées « droits de paiement unique » (DPU). ■

L'Union européenne veut des « agriculteurs à mi-temps »

Mariann Fischer Boel, alors commissaire européenne à l'Agriculture, déclarait le 30 décembre 2006 dans une interview au *Financial Times* : « Je pense qu'il va y avoir une augmentation des agriculteurs à mi-temps. » Les agriculteurs « vivront à la campagne, mais auront besoin de revenus en dehors de l'agriculture » pour pouvoir faire face à la baisse des subventions.



Photo DR

Une pauvreté rurale. Selon l'Insee (2004), dans les campagnes, la pauvreté est nettement plus fréquente que dans les villes. Les salaires dans les espaces ruraux sont plus bas et le chômage y est plus fréquent. Le taux de pauvreté y atteint 11,9 %, contre 8,6 % en espace urbain.

Il y a un siècle, en 1912

Henry Ford, la "Model T", travail à la chaîne et productivité

Au siècle dernier, la Ford Model T a certainement été la voiture la plus célèbre de l'histoire de l'automobile aux États-Unis.

Henry Ford entame sa production en 1908 dans son atelier de montage de Detroit. La voiture a immédiatement un succès considérable.

En 1912, Ford parvient à une production de mille Model T par jour, impensable jusqu'alors. Il lance à cette occasion une grande campagne de promotion sur laquelle nous nous arrêterons, car elle est fort instructive.

Si l'on parle de production, relevons que celle de la Model T va tripler de cette année 1912 à 1915, et va atteindre les deux millions de véhicules par an après la guerre. Quand le producteur cesse cette fabrication en 1927 (pour la remplacer par le modèle amélioré d'une nouvelle série, la A), on estime qu'il y a environ quinze millions de Model T sur les routes américaines, une voiture sur deux. Les apologistes du capitalisme et de l'économie de marché veulent voir dans Henry Ford et sa Model T l'image même du « rêve américain ».

Il n'est pas lieu ici de commenter cette chimère sur une période dont la réalité est bien plus celle où des millions et des millions de travailleurs sont dans une situation d'exploitation très dure. On en retiendra plutôt que l'aventure de la Model T correspondit au contraire à l'introduction dans les circuits de production d'une nouvelle organisation du travail, dont la caractéristique essentielle est le travail à la chaîne, qui renforça considérablement l'exploitation des salariés au profit d'une productivité accrue. Celle-ci (la première au monde atteignant ce niveau), conjuguée à un énorme marché intérieur, explique pour partie la puissance industrielle des États-Unis, qui va contribuer à les constituer comme l'impérialisme le plus puissant du XX^e siècle.

Repères historiques

- **1863** : naissance de Henry Ford, à Dearborn, dans le Michigan.
- **1878** : il est le premier constructeur à imaginer un moteur à vapeur pour une automobile.
- **1893** : utilisation de l'essence comme source d'énergie.
- **1903** : constitution de la Ford Motor Company. Henry Ford en deviendra, avec sa famille, l'actionnaire unique en 1919.
- **1908** : début de la production en série de la Model T à Detroit.
- **1920** : après des années d'introduction discrète et lente, Louis Renault impose le travail à la chaîne dans son usine de Billancourt.

Par François Péricard et Denis Langlet

Lorsque Henry Ford imagine la campagne de promotion de sa Model T, pour accompagner l'augmentation déjà fulgurante de sa production en 1912, il ne manque pas d'arguments. Il prône d'abord ses qualités techniques nouvelles qui ont d'emblée assuré son succès auprès du public... Ce « capitaine d'industrie » fou de mécanique ne manque certes pas d'inventivité. Grâce à un nouvel acier plus léger mais plus solide (par adjonction de vanadium) qu'il fait concevoir pour cette voiture, celle-ci acquiert une réputation de robustesse très appréciable alors que les routes américaines ont encore plus à voir avec les pistes du Far West qu'avec les autoroutes d'aujourd'hui. Il y a intégré un moteur à essence, ce qui lui permet de rouler jusqu'à soixante-cinq kilomètres à l'heure environ, avec une autonomie suffisante et, grâce à d'excellentes reprises, de rouler jusqu'à cent kilomètres à l'heure en vitesse de pointe. Les organes de direction du véhicule sont d'une grande simplicité, ce qui la rend facilement réparable. Mais la principale raison de sa popularité est qu'elle est très peu chère et devient ainsi rapidement la voiture de « l'Américain moyen ». En termes commerciaux, Ford affirme qu'elle peut être achetée par l'ouvrier qui l'a construite ! Révolution à une époque où l'automobile avait été considérée jusque-là comme un joujou pour les riches. Cette capacité à vendre la Model T à un prix très attractif pour l'époque n'empêche pas Ford d'engranger des profits pharamineux. Ainsi la même année (1927) où il peut proposer la Ford T à 265 dollars (à peu près trois mois de salaire d'un ouvrier, la Ford Motor Company déclare neuf cents millions de dollars de bénéfices à l'administration fédérale... Comment cela a-t-il été possible ?

Des gains de productivité inimaginables jusque-là

La réponse à cette question tient en une phrase : Henry Ford a cherché et trouvé à accroître de façon considérable la rentabilité du travail et à en extraire des gains de productivité qui n'avaient pas encore d'équivalent à l'époque. Il y parvient en adaptant à l'industrie automobile l'organisation du travail préconisée à la fin du XIX^e siècle par l'ingénieur américain Frédéric W. Taylor, qui a proposé une délimitation et un séquençage des postes de travail, puis leur rationalisation : c'est le taylorisme. Dans l'industrie automobile, cela prend la forme du travail à la chaîne, qu'on appelle aussi le fordisme. L'objectif est de produire plus, beaucoup plus, dans le moins de temps possible. Un exemple : un châssis qu'on montait en douze heures trente arrive maintenant en fin de chaîne, presque achevé, en moins de deux heures. Un tel gain de productivité est obtenu par la mécanisation du montage. Le véhicule à monter avance au fur et à mesure de l'avancement du montage. Chaque travailleur est affecté à un poste fixe et ne perd pas de temps en déplacement ni en manipulation ou levage du véhicule en cours de montage. Seules les pièces à assembler se déplacent vers le poste de travail. Le véhicule, lui, avance de poste en poste. Il y a une forte réduction des temps dits « morts », c'est-à-dire improductifs. L'ergonomie des postes de travail, outillages suspendus et saisissables à hauteur des mains, hauteur de la chaîne, découpage de l'ensemble des tâches à accomplir en sous-ensembles de tâches simples — chaque poste de travail correspondant à un tel sous ensemble — sont autant de facteurs permettant la répétitivité des gestes de l'ouvrier et leur accélération. Avec l'expérience et ces simplifications, la vitesse d'avancement de la chaîne peut augmenter, le tout aboutissant à des gains de productivité exceptionnels. Le bouleversement incontestable de ce processus de production se répand bientôt, avec des



Dans une des rues de Detroit, des voitures Ford en vente. 265 dollars, à l'époque, comme l'annonce le panneau publicitaire, soit environ trois mois de salaire d'un ouvrier.

Photo DR

adaptations spécifiques selon les branches, dans tout le monde industriel, aux États-Unis d'abord mais pas seulement.

Résistance ouvrière et syndicalisme

Ses conséquences pour les travailleurs sont très dures. Elles abolissent définitivement des siècles de tradition artisanale et des modes de travail qui lui étaient liés. Les ouvriers deviennent, aux yeux de Ford et des grands patrons de l'automobile qui lui emboîtent le pas, aussi standardisés et interchangeables que les pièces qu'ils manipulent. La monotonie répétitive de ce travail à la chaîne transforme les ouvriers en robots et prépare la voie à l'automatisation. Symbole de l'aliénation ouvrière, le travail à la chaîne a été stigmatisé pour son caractère répétitif et absurde par Charlie Chaplin, dans son célèbre film *Les Temps modernes*, critique acerbe d'une terrible réalité : du côté du travailleur, le travail à la chaîne signifie surtout une forte intensification de ses rythmes qui, combinée au caractère répétitif des tâches, est source de lourdes fatigues et provoque de graves troubles musculo-squelettiques (TMS) dans les mains et les bras ; l'absentéisme qui peut en découler risque de faire baisser la productivité et exige l'emploi de travailleurs moins qualifiés en conséquence du découpage du montage en tâches simples et donc moins bien payées. Cette organisation du travail a donné une impulsion au travail en continu. Le travail en continu, c'est-à-dire vingt-quatre heures sur vingt-quatre, permet l'utilisation maximum des équipements et des moyens de production. Par exemple, avec un travail en trois équipes travaillant huit heures chacune (appelé travail en

cycles du type 3 x 8 heures), la production est trois fois plus importante que pour un travail avec une seule équipe, et ce résultat est obtenu avec le même niveau d'investissement. Tous ces horaires dits en équipes ou atypiques ont pour unique origine la recherche de la rentabilité du capital investi au compte d'une plus grande profitabilité. Une de ses conséquences est une fatigue plus grande des salariés et des risques accrus pour leur santé. Avec le travail à la chaîne, un succès considérable a été obtenu par les capitalistes dans leurs efforts pour soumettre la classe ouvrière à leurs exigences de profitabilité.

Dans l'entre-deux-guerres, la résistance ouvrière s'organise. Les travailleurs se battent pour préserver leur intégrité physique, empêcher les licenciements qui devenaient de plus en plus nombreux. Les ouvriers de l'automobile, parmi les premiers à avoir subi les lourdes conséquences du travail à la chaîne, sont aussi à la pointe du combat de classe pour la défense de leur force de travail.

Alors que Ford et les autres géants de l'automobile (General Motors et Chrysler) refusent toutes leurs revendications, les ouvriers sont de plus en plus conscients que le vieux syndicalisme de métier de l'American Federation of Labor (AFL) est impuissant à les représenter. Dans la grande vague de grèves de 1936-1937, les ouvriers ont, pour la première fois aux États-Unis, occupé les usines et bloqué les chaînes. Ils constituent de nouveaux syndicats (dits industriels) beaucoup plus combatifs, qui se fédèrent dans le Congress of Industrial Organization (CIO) et obligent pour la première fois les grands patrons de la filière automobile à s'asseoir à la table des négociations et à céder sur de nombreuses revendications. ■

Éclairage

Pour toujours plus de profits patronaux : de la chaîne de montage au travail en ligne

Une nouvelle organisation du travail, sans remplace le travail à la chaîne dans les productions de grande série, vise maintenant à augmenter encore plus la productivité en cherchant à surmonter les défauts et manque à gagner du travail à la chaîne.

Premier exemple : l'apparition de la polyvalence. Il devient possible de ne plus être rivié à son poste de travail. Résultat d'une plus grande qualification, facteur de promotion éventuelle, elle est apparue comme une réponse positive à l'absurdité du travail répétitif. Mais cet espoir a de plus en plus laissé la place à la polyvalence « homme à tout faire » ou « bouche-trou ». Dans la logique de la course à la productivité, elle s'est traduite concrètement par la nécessité d'occuper plusieurs postes de travail différents. Cette polyvalence imposée est devenue source de gains de productivité encore plus importants et ne nécessite qu'une formation limitée aux procédures propres aux postes de travail à occuper. Celle-ci se fait sur « le tas ». Généralisée à l'occasion des grandes restructurations industrielles du début des années 1980, cette polyvalence a rendu possible la mise en place de

nouvelles organisations du travail plus performantes accompagnant des réductions massives d'effectifs et les délocalisations.

Le travail à la chaîne a souvent laissé la place au travail en ligne avec « stock zéro » et « juste à temps ». La ligne, grâce à la polyvalence, fonctionne quel que soit l'effectif. Le salarié polyvalent sur la ligne change de poste et accompagne le produit au fur et à mesure de son montage. La fabrication est ainsi assurée par un nombre minimal d'employés. Si les commandes augmentent, l'employeur complètera l'effectif par le recours à l'intérim au motif légal « de surcroît d'activité ». Cette organisation du travail répond aux exigences de baisse des coûts.

Pour le management, ils doivent être réduits. Premiers coûts visés : ceux correspondant à la rémunération totale des salariés de l'entreprise appelée coûts fixes (sauf celle des rémunérations du management). Leur réduction, ainsi que celle des investissements assurent une rentabilité croissante des capitaux investis. La polyvalence des salariés contribue de cette manière à une rentabilité à deux chiffres jusqu'à 15 à 20 %, rentabilité inenvisageable auparavant.